




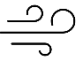



CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Plan Climat Air Énergie Territorial :
PLAN D'ACTION

Conformément à la stratégie, le plan d'action est articulé autour des 7 axes stratégiques suivants :

I	Réduire l'empreinte écologique des mobilités
II	Réduire l'empreinte écologique des bâtiments
III	Développer les énergies renouvelables
IV	Développer l'économie circulaire
V	Poursuivre la transition agricole et alimentaire
VI	Renforcer l'éco-responsabilité des services publics et de l'administration
VII	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles et adapter le territoire aux changements climatiques

L'impact de chaque action est indiqué via les pictogrammes suivants :

	Cette action contribue à l'adaptation au changement climatique
	Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de l'air
	Cette action contribue à réduire la consommation d'énergie
	Cette action contribue au développement d'énergies renouvelables
	Cette action contribue à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

SOMMAIRE

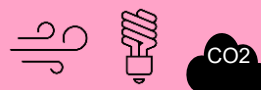
REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES	5
1. Améliorer le fonctionnement et l'environnement des gares	5
2. Déployer le plan vélo	8
3. Elaborer le Plan Local de Mobilité	10
4. Mettre en œuvre des projets structurants de transport en commun	12
5. Améliorer l'offre de service bus.....	15
6. Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	17
REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES BÂTIMENTS.....	19
7. Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires	19
8. Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments communaux des villes de moins de 10 000 habitants.....	22
9. Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé de logements et des entreprises pour accroître leur efficacité énergétique	25
10. Poursuivre le soutien financier à la rénovation des logements des ménages modestes pour lutter contre la précarité énergétique	28
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	32
11. Promouvoir et accompagner le développement de la filière photovoltaïque.....	32
12. Mettre en œuvre le Schéma des Energies Renouvelables et de Récupération.....	35
13. Etendre le réseau de géothermie porté par la SEER	38
DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	40
14. Valoriser les biodéchets du territoire	40
15. Améliorer et optimiser la collecte des déchets	42
16. Mener des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) avec les entreprises du territoire	45
17. Accompagner la structuration d'un écosystème autour du BTP et de la construction.....	47
18. Accompagner la structuration d'un écosystème autour de l'hydrogène et de la filière logistique	51
19. Accompagner la structuration d'un écosystème autour du carton issu des Déchets d'Activités Economiques.....	53
20. Accompagner la structuration d'une recyclerie des Déchets d'Activités Economiques...	55

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	57
21. Créer et accompagner la transition de nouvelles fermes	57
22. Diversifier la commercialisation de la production locale	59
23. Créer des unités de transformation agroalimentaire	61
24. Renforcer les partenariats avec la recherche et les universités	63
25. Développer les initiatives citoyennes autour de l'agriculture et de l'alimentation	66
RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION	68
26. Accélérer la modernisation de l'éclairage public	68
27. Intégrer la question des transitions dans le cadre du contrat de ville 2024-2030.....	71
28. Inscrire la transition écologique dans l'action des médiathèques	73
29. Décarboner la mobilité des agent.es de la collectivité	75
30. Renforcer la démarche d'écoresponsabilité de l'administration.....	77
31. S'engager pour une commande publique responsable	79
32. Engager la collectivité dans une démarche de sobriété numérique.....	82
33. Créer et animer une dynamique territoriale autour de la transition écologique	84
34. Développer des outils de suivi et d'évaluation de la transition écologique	86
35. S'inscrire dans des démarches partenariales de veille, d'observation et d'anticipation es effets du changement climatique	88
PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	90
36. Développer et préserver la biodiversité du territoire	90
37. Porter l'éco exemplarité du projet de la base 217 en matière de biodiversité.....	93
38. Accompagner la plantation de 100 000 arbres sur le territoire communautaire	96
39. Restaurer le cycle naturel de l'eau.....	99
40. Produire et préserver la ressource en eau potable	101
41. Mener des projets d'aménagement exemplaires.....	103
42. Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les documents d'urbanisme locaux	107

I.1

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Améliorer le fonctionnement et l'environnement des gares



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- S'engager en faveur d'une politique volontariste de déplacement et de mobilité sur le territoire
- Améliorer les dessertes locales et la mobilité au sein même de Cœur d'Essonne Agglomération
- Promouvoir des modes de déplacement proposant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle

CONTEXTE

Cœur d'Essonne Agglomération a identifié les pôles gare comme un axe stratégique pour l'amélioration des transports et de la mobilité sur son territoire. Ces pôles sont des lieux d'interface entre le mode ferroviaire et les autres modes de déplacement, et ils présentent des enjeux de déplacement, d'aménagement et de développement urbain entremêlés qui partagent des particularités :

- des flux de transports importants : c'est une étape essentielle dans la mobilité quotidienne des voyageurs ;
- des enjeux de déplacement, d'aménagement et de développement urbain entremêlés ;
- des pôles multimodaux accueillant des piétons, des vélos, des automobilistes, des lignes de bus ;
- des lieux de vie avec des activités connexes (ex : pôles commerciaux et d'activités).

Après la réalisation des pôles gares de Breuillet/Bruyères et Arpajon, l'Agglomération s'engage fortement pour réaménager 4 pôles gares sur le RER C (soit 6 des 9 gares du territoire):

- Marolles-en-Hurepoix
- Saint-Michel-sur-Orge
- Sainte-Geneviève-des-Bois
- Brétigny-sur-Orge

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Il s'agit de définir et mettre en œuvre un programme d'aménagement permettant à l'ensemble des modes de se rabattre sur la gare dans les meilleures conditions, en tenant compte des besoins actuels et futurs et en favorisant les modes alternatifs à la voiture particulière.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

Des diagnostics ont été réalisés et montrent :

- des dysfonctionnements d'accessibilité, de stationnement, de desserte, de cohabitation des différents usages ;
- une augmentation prévue de la population qui va intensifier l'usage des gares ;

- une augmentation des emplois sur le territoire qui là encore va intensifier l'usage des gares ;
- une évolution des modes de déplacement et une multiplication de la diversité des modes utilisés ;
- un vieillissement des infrastructures qui nécessite des améliorations soit de sécurité, soit de confort, soit tout simplement de conformité (accès PMR par exemple).

Des schémas de référence ont été validés en 2020 avec l'ensemble des partenaires pour les gares de Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois.

Pour Brétigny-sur-Orge, la finalisation du schéma de référence est en attente d'études portées par la SNCF sur l'évolution possible de certaines installations ferroviaires pouvant permettre d'aboutir à un projet pôle gare répondant aux besoins.

Les études de maîtrise d'œuvre sont actuellement en cours pour les projets de Marolles-en-Hurepoix et de Saint-Michel-sur-Orge.

Les subventions ont été votées par Île-de-France Mobilités pour le pôle gare de Marolles. Les travaux doivent démarrer en 2024.

La demande de subvention doit être déposée à la fin de l'année 2023 pour le pôle gare de Saint-Michel. Les travaux doivent démarrer en 2024.

Un concours d'architecte vient d'être lancé pour finaliser le projet de Sainte-Geneviève-des-Bois avant de lancer les études de maîtrises d'œuvre.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Etat, IDF Mobilités, SNCF, Département, transporteurs

BUDGET ET FINANCEMENTS (schéma de référence – en cours d'actualisation)

Marolles

Coût opération HT : 9 539 000 €

Financement HT : IDFM : 6 677 300 €

Financement SNCF : 1 192 800 €

Financement CDEA : 1 668 900 €

Saint-Michel-sur-Orge

Coût opération HT : 13 415 000 €

Financement HT IDFM : 9 334 100 €

Financement SNCF : 2 209 800 €

Financement CDEA : 1 871 100 €

Sainte-Geneviève-des-Bois :

Coût opération HT : 26 599 700 €

Financement IDFM : 17 398 990 €

Financement SNCF : 82 500 €

Financement CDEA : 9 118 210 €

Brétigny-sur-Orge : à définir dans le cadre du schéma de référence

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Pôle gare de Marolles-en-Hurepoix : démarrage des travaux au printemps 2024 – livraison courant 2025

Pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge : démarrage des travaux à l'été 2024 – livraison fin 2025

Pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois : démarrage des travaux fin 2025 – livraison en 2027

Pôle gare de Brétigny-sur-Orge : finalisation du schéma de référence en 2024-2025

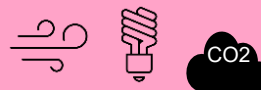
INDICATEURS

- Evolution de la part modale (à mesure via des enquêtes/comptages usagers), notamment évolution des parts modales des modes alternatifs à la voiture individuelle. (Alerte sur le financement de ces mesures et la fréquence de ces mesures, peut-être proposer des comptages sur un pôle gare par an et changer de pôle tous les ans)
- Evolution du nombre d'usagers globaux venant prendre le train (données SNCF à récupérer).
- Impact de la mise en œuvre des aménagements sur les dysfonctionnements constatés dans les diagnostics des études de pôle (analyse qualitative également).
- Nuisance sonore (évaluation à faire aux heures de pointe en particulier le matin, les plus chargées).

I.2

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Déployer le plan vélo



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Développer l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens des habitants et des salariés du territoire.

CONTEXTE

La voiture a pris beaucoup de place sur le territoire de Cœur d'Essonne, entraînant des difficultés de circulation de plus en plus importantes avec le développement du territoire (nouveaux logements et développement des zones de développement économique) et une suroccupation des espaces publics à certains endroits (abords des gares, zone commerciale).

Une prise de conscience écologique a donné un attrait/intérêt à l'utilisation du vélo et de nombreux habitants souhaitent pouvoir circuler à vélo sur le territoire, mais il y a des obstacles à cette pratique (itinéraire cyclable inexistant ou dangereux, manque de dispositif de stationnement, etc.).

Cœur d'Essonne Agglomération a adopté en décembre 2020 son Plan Vélo qui définit une série d'actions bien concrètes pour développer l'usage du vélo au quotidien sur l'ensemble du territoire autour de quatre axes stratégiques : développer les itinéraires cyclables, développer le jalonnement, développer l'offre de stationnement vélo, et développer les services et les animations à destination des cyclistes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mettre en œuvre le plan vélo de l'agglomération adopté en décembre 2020 sur les 4 volets :

- Réalisation d'itinéraires cyclables
- Mise en place d'un plan de jalonnement
- Mise en place de stationnement vélo
- Développement de services adaptés aux cyclistes et d'animations de sensibilisation

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

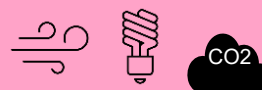
- Itinéraires Phase 1 (2021-2023) Déploiement et 2 itinéraires.
- Itinéraires Phase 2 (2023-2025) Réalisation d'étude.
- Stationnement : Réalisation d'études avec les communes – Déploiement du plan de stationnement prévu à partir de 2025 avec la mise en place de 2 200 places de stationnement sur l'ensemble du territoire.
- Jalonnement : Réalisation d'études en cours de validation avec les communes et les associations.
- Participation à des manifestations pour faire la promotion de l'usage du vélo.
- Prise en compte de l'intermodalité dans les études de pôles gare multimodaux.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Plan vélo	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES Les 21 villes de l'agglomération concernées par les itinéraires, les associations de cyclistes, la Région Île-de-France, Département de l'Essonne, l'État, Île-de-France Mobilités, la SNCF, l'ADEME
BUDGET ET FINANCEMENTS 13.3 M€ sur 4 ans à partir de 2021 – Financements par attribution de subventions par la Région Île-de-France et le Département de l'Essonne ; et par l'État par le dispositif d'Appel À Projets comme Avélo2	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2021 – 2025	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Aménagements cyclables (en linéaire km créé et total, en coût investissements/dépensés en € au total et par habitant, en nombre et pourcentage de communes du territoire couvertes).- Nombre de places de stationnement pour vélo pour 100 habitants.- Nombre d'évènements auxquels Cœur d'Essonne Agglomération a participé dans le cadre de la sensibilisation à l'usage du vélo.- Nombre de kilomètres parcourus par les agents avec les vélos à assistance électrique dans le cadre de leurs déplacements professionnels et domicile-travail.- Part modale vélo	

I.3

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Elaborer le Plan Local de Mobilité



CONTEXTE

Le PLM est un outil privilégié de la mise en œuvre à l'échelle locale des politiques de mobilité. Il précise et détaille le contenu du Plan des Mobilités régional, document visant à organiser les transports de personnes et de marchandises à l'échelle du territoire francilien.

Le PLM organise les déplacements sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne et pour tous les modes de déplacement : circulation des piétons, des vélos, des véhicules légers, le stationnement, les transports collectifs, le transport et la livraison de marchandises. Il formalise un programme d'actions en matière de mobilité.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan des Mobilités en Île-de-France 2030 (MobIDF), Cœur d'Essonne Agglomération souhaite aligner son propre Plan de mobilité avec les directives régionales. Cette fiche action vise à synthétiser les points d'attention et les recommandations de CDEA pour l'élaboration des fiches action du futur plan des mobilités régional.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

Thématiques des Fiches Action du MobIDF :

1. Transports collectifs
2. Intermodalité et multimodalité
3. Usage de la route
4. Usage du vélo
5. Place du piéton
6. Stationnement
7. Transition énergétique
8. Usage partagé de la voiture
9. Management de la mobilité
10. Solidarité
11. Activité logistique
12. Gouvernance

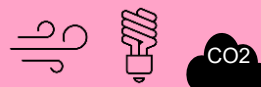
CDEA contribue activement à l'élaboration du MobIDF et prépare son futur Plan Local de Mobilité. Les recommandations clés sont :

- Pour les transports collectifs, CDEA demande une extension de l'offre, un financement et une initiation des grands projets par IDFM, ainsi qu'une meilleure information en temps réel pour les usagers
- En matière d'intermodalité, une cohérence globale des projets et un pilotage renforcé par IDFM sont nécessaires
- Sur l'usage de la route et le stationnement, l'accent est mis sur le partage de la voirie et l'adaptation des politiques de stationnement aux besoins locaux
- En termes de gouvernance, CDEA souhaite qu'IDFM fournisse un cadre et des outils pour

<p>faciliter la mise en œuvre des actions par les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le transport de marchandises, une meilleure organisation et régulation sont requises, avec une implication active de CDEA dans les projets de terminaux multimodaux <p>Ces points serviront de guide pour le travail futur de CDEA en lien avec le MobIDF et le PLM à venir.</p>	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Projet Pôles gare, Plan Vélo</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Île-de-France Mobilités</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>A définir</p>	
<p>CALENDRIER</p> <p>MobIDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de l'élaboration du MobIDF : Automne 2022 • Approbation prévue : Début 2025 • Consultation avec CDEA : Mars 2023, avec un avis officiel attendu début 2024 <p>PLM de CDEA : A lancer une fois le plan MobIDF finalisé</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réunion de coordination avec le Plan des mobilités en Île-de-France (en nombre, en nombre de participants avec précision sur les acteurs mobilisés) – Approbation du PLM modifié de CDEA (oui/non) 	

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Mettre en œuvre des projets structurants de transport en commun



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cœur d'Essonne réaffirme l'urgence d'améliorer les transports en commun pour répondre aux besoins déjà existants sur le territoire mais également aux enjeux de développement à venir, et permettre un report modal de la voiture particulière. Pour cela, il est indispensable que les projets structurants de transport en commun suivants, et qui ont fait l'objet d'études et discussions depuis de nombreuses années, soient mis en œuvre dans les meilleurs délais :

- Le projet de nœud ferroviaire de Brétigny-sur-Orge : indispensable pour améliorer la régularité du RER C et rendre possible l'augmentation du nombre de trains sur la ligne. La SNCF est maître d'ouvrage de ce projet financé par la Société du Grand Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat. Le coût de ce projet est estimé à 383 millions d'euros avec un lancement des travaux prévus en 2025 et une fin des travaux vers 2030. Par ailleurs, la réalisation de ce projet va permettre aux projets urbains connexes d'avancer, et notamment le projet de pôle gare qui nécessite des interventions sur les espaces ferroviaires (élargissement du souterrain et déplacement d'un transformateur).
- Les Voies dédiées aux bus et au covoiturage sur la RN104 : le renforcement des liaisons Express entre Evry-Courcouronnes et le secteur de Saclay implique une amélioration de la vitesse commerciale sur la Francilienne, passant par la mise en place de sites propres et aménagements favorables aux bus sur l'ensemble de cet axe, au-delà de la portion entre la Croix Blanche et Evry. La réalisation d'un premier site propre sur la RN104 entre la Croix Blanche et Evry est déjà inscrit au Contrat de Plan Etat Région (CPER) et doit désormais être mis en œuvre dans les meilleurs délais, ce projet étant identifié comme prioritaire dans le Schéma Directeur des Voies Réservées en Ile-de-France 2023-2030. A moyen terme, il est également nécessaire de prévoir la création de voies supplémentaires dédiées aux bus et au covoiturage sur la RN104 dans chaque sens, au niveau de la RN20.
- Le site propre sur la RN20 entre Arpajon et Massy : La requalification des abords de la RN 20 est d'ores et déjà engagée, notamment avec des opérations d'aménagement en cours de réalisation (à Saint-Germain-lès-Arpajon et Arpajon notamment), qui vont permettre la création d'emplois et de logements. Des projets sont également à l'étude sur le secteur de Longpont-sur-Orge. De plus, le projet RN20 apporte une réponse aux problématiques de desserte de Teratec à Bruyères-le-Châtel et permettra ainsi son renforcement et son développement avec l'accueil de nouvelles entreprises. L'Etat, la Région, le Conseil départemental de l'Essonne, les quatre intercommunalités, dont Cœur d'Essonne, et les 26 communes, traversées par la RN20, ont signé ensemble un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) en faveur de la RN20, avec à court terme la création de voies dédiées aux bus entre Linas et Ballainvilliers et la réalisation d'un pôle multimodal à Avrainville, et comme objectif à plus long terme la création d'un TCSP entre Massy et Arpajon.
- La liaison structurante RER C / RER D et desservant la Base 217 : Le fort dynamisme et le

développement de grands projets de dimension régionale et nationale dans le secteur de l'ex-base aérienne 217 nécessitent le développement important du réseau de transports en commun. Les besoins actuels de déplacements qui vont très fortement s'amplifier dans les prochaines années, nécessitent de développer des transports en commun performants pour assurer les liaisons entre pôles d'emplois et de vie, et la connexion intermodale vers les RER C et D. Cette liaison structurante a été inscrite dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de la Base 217, ainsi que dans le Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris. A court terme, et en partenariat avec le Département de l'Essonne et Ile-de-France Mobilités, des principes de liaison en bus Est/Ouest et traversant la Base 217 avec des aménagements dédiés ont été actés. En complément, un dispositif de mobilité décarboné interne à la Base 217 (navette autonome, vélo libre-service...) est à l'étude.

- La poursuite des aménagements dédiés aux bus sur la RD445 avec objectif à terme d'un axe en site propre : La réalisation d'aménagements sur la RD 445 dédiés aux bus, vélos et piétons permettra de favoriser les modes alternatifs à la voiture sur cet axe, en lien avec le Département de l'Essonne et l'agglomération voisine de Grand Paris Sud. Une étude réalisée en 2015, en lien avec Grand Paris Sud, a identifié la pertinence et la disponibilité foncière de ces aménagements de type site propre sur la totalité de l'axe depuis l'autoroute A6 jusqu'à la RD19, et un potentiel d'aménagement plus au nord jusqu'à la gare RER D de Viry-Châtillon. Un portage d'études complémentaires avec les potentiels financeurs est attendu. En parallèle, une étude d'opportunité relative à l'évolution multimodale de la RD445 en 2018 pilotée par le Département a retenu une approche avec des aménagements ponctuels pour les bus et depuis intègre également le volet cyclable. Des premiers aménagements dédiés à la circulation des bus et cycles ont déjà été réalisés par Cœur d'Essonne agglomération et le Département de l'Essonne sur cet axe.
- La poursuite des aménagements dédiés aux bus sur la RD 117 : Il s'agit de l'intégralité du corridor marchand de la Route de Corbeil, situé entre l'A6 au Nord (Morsang/Villemeisson), avec l'arrêt du tram T12 à Epinay-sur-Orge, en passant par l'entrée de la Croix Blanche et de la Francilienne au Sud (Sainte-Geneviève-des-Bois), jusqu'à la future gare routière Val Vert Croix Blanche, et identifié comme un périmètre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). L'objectif est d'organiser le développement urbain du territoire en lien avec la desserte en transports en commun, autour du réseau de gares existant ainsi que le lien avec le tram T12. L'agglomération a déjà engagé une première démarche en 2015 visant à donner la priorité aux bus sur cet axe, grâce à un détecteur des bus aux feux et des couloirs d'approche. La démarche ORT qui a fait l'objet d'un conventionnement en 2019 doit permettre de poursuivre les efforts pour encourager le report modal de la voiture individuelle vers des modes moins consommateurs d'énergie, notamment le développement des mobilités douces et le recours à d'autres solutions de mobilité, comme le covoiturage ou l'auto-partage. Une étude urbaine est en cours, en lien avec le CEREMA, pour définir les principes de transformation de cet axe en boulevard urbain.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

Cœur d'Essonne agglomération n'a pas la maîtrise d'ouvrage directe de ces projets, qui sont de la compétence de nombreux partenaires (SNCF, Etat, Ile-de-France Mobilités, Département de l'Essonne).

L'Agglomération se mobilise afin que ces projets soient déployés dans les meilleurs délais, et pour accompagner leur mise en œuvre concrète au regard de ses propres compétences.

PILOTAGE

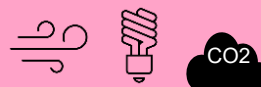
PARTENAIRES

DIRIF / Ile-de-France Mobilités, Département SNCF et Cœur d'Essonne Agglomération	Département, Etat (DIRIF), IDFM, Agglomérations et communes concernées par l'axe
BUDGET ET FINANCEMENTS À préciser selon chaque axe et projet	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE À préciser selon chaque axe et projet	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Inscription dans les plans de planification régionaux dont le volet mobilités du prochain CPER (oui/non)- Aménagements dédiés aux transports collectifs (en nombre, en €, par communes concernées, et par type/ligne de transports collectifs : bus, TCSP, RER)	

I.5

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Améliorer l'offre de service bus



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accompagner le déploiement de la nouvelle DSP du réseau de bus du territoire
- Négocier auprès d'Île-de-France Mobilités les développements de l'offre bus (lignes régulières, transport à la demande et bus de soirée) pour accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire

CONTEXTE

Île-de-France Mobilités a attribué la Délégation de Service Public (DSP) du réseau de bus de Cœur d'Essonne Agglomération à Transdev, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} août 2023. Elle regroupe la très grande majorité des lignes de bus régulières desservant le territoire : 58 lignes de bus régulières, 5 services de Transport à la Demande (TàD), 2 bus de nuit et 1 bus de soirée.

L'arrivée du Tramway T12, et l'évolution des lignes de bus favoriseront l'intermodalité au sein de Cœur d'Essonne Agglomération.

Cœur d'Essonne Agglomération poursuit son implication technique et financière au réseau de bus en apportant une contribution à IDFM d'environ 900 000€/an et en termes d'aménagements de voiries : mise en accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR), créations d'arrêts...

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Accompagner les grands projets du territoire en adaptant la desserte en bus
2. Améliorer l'offre de bus existante des secteurs les moins pourvus
3. Accompagner l'amélioration de la qualité de service en relation avec Transdev et Île-de-France Mobilités
4. Améliorer les conditions d'exploitation des lignes de bus : aménagement des voiries, accompagnement à la création des nouveaux dépôts de bus (éco stations bus), création de locaux de pause pour les conducteurs, création et réaménagement de points d'arrêt, programme de mise aux normes PMR des arrêts existants, mise en place du transfert de gestion des gares routières à Île-de-France Mobilités.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

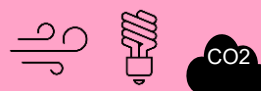
- Accompagner les grands projets du territoire en adaptant la desserte en bus :
 - o Développement de la desserte des bus sur les secteurs en évolution du territoire (mise en place d'une liaison de bus attractive pour accompagner le développement des activités sur la Base 217, création de desserte pour les projets d'habitats comme la ZAC des Belles Vues qui comportera à terme 1 000 logements, adaptation des dessertes scolaires pour les modifications de sectorisation, etc.)
- Améliorer l'offre de bus existante des secteurs les moins pourvus :

<ul style="list-style-type: none"> ○ Extension de l'amplitude horaire de lignes, augmentation de la fréquence des passages et adaptation du transport à la demande sur certaines communes, etc. ○ Accompagner les créations / développements d'offre reliant les centralités internes et externes au territoire (ex : prise en compte des besoins de l'Agglomération dans le cadre du projet de création de lignes express (schéma des Lignes Express porté par Île-de-France Mobilités). ○ Et plus largement, développer l'offre de bus pour répondre aux besoins du territoire → La convention de partenariat avec Ile-de-France mobilités prévoit la possibilité d'augmenter jusqu'à 30% l'offre de bus à l'échelle de la DSP Cœur d'Essonne <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'amélioration de la qualité de service en relation avec Transdev et Île-de-France Mobilités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion de l'offre de transport par les différents outils d'information voyageurs ; ○ Organisation et participation à des évènements de promotion ; ○ Mise à jour et distribution du plan « se déplacer à l'Agglo ». 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des zones d'activités dont la base 217 - Lien avec les politiques d'urbanisme du territoire (SCOT et PLU) - Lien avec la politique d'habitat du territoire (Programme Local de l'Habitat) - Lien avec les aménagements de voirie 	
<p>PILOTAGE</p> <p>Île-de-France Mobilités, Transdev et Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Villes, Etablissements scolaires, SNCF, Usagers</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>Contribution financière annuelle d'environ 900 000€ de Cœur d'Essonne Agglomération Budget de 350 000€ pour le programme de mise en accessibilité Budget variable alloué aux opérations de voiries ponctuelles et au volet communication Budget d'environ 800 000€ par an alloué aux circuits spéciaux scolaires (remboursé par IDF Mobilités)</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Durée de la première DSP 25 : 6 ans, de 2023 à 2029.</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation des transports collectifs (nombre de passager global et par type/ligne de transports collectifs : bus, TCSP, RER) ● Arrêts et de lignes mis en accessibilité PMR en lien avec le transporteur (en nombre d'arrêts total et par commune concernée) ● Bus faible émission (nombre et pourcentage de bus roulant au Gaz Naturel de Ville (GNV) et électriques) 	

I.6

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES MOBILITES

Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faire face à l'urgence environnementale de lutte contre le changement climatique
- Anticiper la vulnérabilité du territoire aux fluctuations du coût de l'énergie
- Accompagner le déploiement des véhicules électriques

CONTEXTE

Les transports routiers représentent 23% de la consommation énergétique du territoire et 36% des émissions de Gaz à Effet de Serre.

L'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation (+140% entre 2019 et 2020), en remplacement de véhicules thermiques, a un impact positif sur la diminution des Gaz à Effet de Serre et l'amélioration de la qualité de l'air. Mais cette augmentation nécessite en parallèle le déploiement de bornes de recharges tant sur l'espace public que sur le parc privé collectif. Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif 7 millions de bornes installées en 2030. Ainsi, le déploiement des bornes de recharge sur notre territoire pourra être exploré sur les patrimoines communautaire et communal, mais également sur le domaine privé, en lien avec les copropriétés, les bailleurs et les entreprises du territoire.

A ce jour, 2 bâtiments de l'Agglomération sont chacun équipés de 2 bornes de recharge destinées exclusivement aux véhicules communautaires.

OBJECTIF

Accélérer le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Equiper les bâtiments communautaires en bornes de recharge

Il s'agit de généraliser l'équipement des bâtiments communautaires en bornes, avec un rythme d'installation d'une à deux par an, sur la durée de la PPI (soit installation de 6 ou 7 bornes en 5 ans).

2. Définir les besoins du territoire

Il s'agit d'évaluer les besoins du territoire en termes de bornes de recharge et de définir un schéma de déploiement en adéquation avec ces besoins et les offres existantes publiques ou privées.

3. Impulser le déploiement de bornes sur le patrimoine communal

Le SMOYS a pour mission l'organisation et le fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz, et la réalisation d'infrastructures de charge à destination des véhicules électriques pour le compte de ses communes membres. Le SMOYS a confié la mission de déploiement des bornes à CITEOS qui en a la charge jusqu'en 2026.

Les services de l'Agglomération étudieront avec le SMOYS l'adéquation entre les besoins du territoire et le plan de déploiement des bornes prévu à l'horizon 2026.

<p>4. <u>Impulser le déploiement de bornes sur le patrimoine privé des collectifs (bailleurs ou copropriétés) et des entreprises</u></p> <p>L'Agglomération interpellera les bailleurs et les syndicats de copropriétés sur leurs projets de déploiement de bornes.</p>	
LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES SMOYS, communes, copropriétés, bailleurs, entreprises, Enedis
BUDGET ET FINANCEMENTS Budget inscrit à la PPI : 150 000 € (30 000 €/ an)	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2024 – 2030	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Bornes de charge installées sur le territoire (en nombre de bornes, avec précision si relevant du patrimoine communautaire ou des autres parcs publics et privés)	

II.7

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires
- Favoriser la rénovation du parc tertiaire public
- Engager une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique des bâtiments communautaires
- Promouvoir les solutions d'EnR&R dans la rénovation du patrimoine communautaire
- Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation
- Permettre une valorisation patrimoniale des bâtiments communautaires
- Améliorer le confort des agents et des usagers
-

CONTEXTE

A l'échelle de notre territoire, les bâtiments tertiaires représentent 18% des consommations énergétiques. Ainsi, les actions de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments de service, à la fois publics et privés, sont indispensables. Parce que la majorité des bâtiments publics communautaires ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire. La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet :

- De réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...),
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air.

Notre collectivité est par ailleurs concernée par le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), également appelé « décret tertiaire », qui impose une réduction des consommations énergétiques progressives pour les bâtiments tertiaires, visant à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments, à l'horizon 2050. D'ores et déjà, les bâtiments communautaires ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique ces dernières années.

Compte tenu de la conjoncture et de la forte augmentation du coût des énergies, le montant de fonctionnement propre aux consommations d'énergie (gaz et électricité) représente environ 50% du budget du service bâtiment, soit 3,5 millions d'euros. Si nous ajoutons le coût lié à la consommation en eau, environ 700 000 €, cela représente 60 % du budget de fonctionnement. Compte tenu du contexte budgétaire contraint, il est impératif de pouvoir maîtriser nos consommations énergétiques, par la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique d'une part, et par la réalisation de travaux d'efficacité énergétique d'autre part.

OBJECTIFS

Mieux connaître les caractéristiques thermiques et énergétiques du patrimoine communautaire et définir une véritable programmation pluriannuelle des travaux à engager, pour atteindre des objectifs ambitieux de diminution des consommations énergétiques ; Engager des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires qui le nécessitent ;

Réduire progressivement la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, notamment publics, afin de lutter contre le changement climatique et respecter les dispositions du décret tertiaire.

-

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Mise en œuvre du plan de sobriété de l'Agglomération

-

- L'Agglomération a engagé en 2022 un plan de sobriété autour de 4 piliers :
- La réduction de l'éclairage public nocturne en accord avec les villes
- L'extinction de l'éclairage extérieur nocturne des 70 bâtiments communautaires
- Baisse de la température de référence du chauffage de -1°C dans les 70 bâtiments communautaires
- Baisse de la température de l'eau des 6 piscines de -2°C, soit une température de référence de 26°C
- Ces mesures de sobriété seront poursuivies et des pistes de d'économies complémentaires seront examinées.

-

2. Relampage : remplacement de l'éclairage dans les bâtiments communautaires

Le relampage est une opération qui consiste à renouveler le parc d'éclairage intérieur et/ou extérieur ancien des bâtiments par des systèmes plus récents (LED) pour réaliser des économies d'énergies. Ce renouvellement permet d'effectuer de très importantes réductions de consommation d'électricité et offre un plan d'amortissement très réduit.

Il s'agit ici de remplacer les anciennes ampoules par des LED, partout où cela est possible dans les bâtiments communautaires. La mise en place de systèmes d'allumage par détection de mouvement sera également étudiée par la même occasion.

3. Remplacement des chaudières par des équipements performants

Lors des opérations de remplacement des chaudières, le service bâtiment cherche systématiquement à renforcer la performance énergétique de ces équipements en préconisant des matériels qui permettent d'améliorer le rendement des installations et donc réduire les consommations d'énergie fossile.

Afin de contribuer fortement aux objectifs nationaux de la transition énergétique, à savoir la réduction de nos consommations en énergies fossiles, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et le développement de l'usage des énergies renouvelables et de récupération, CDEA a décidé de raccorder la médiathèque Olivier Léonhardt (octobre 2022) ainsi que le Centre Nautique de SGDB (avril/mai 2023) au réseau de chaleur de géothermie géré par la société d'exploitation des EnR (SEER).

-

4. Diagnostic énergétique des bâtiments

Une étude complète de performance énergétique des bâtiments communautaires (concernés par le décret tertiaire ou pour lesquels des travaux de rénovation sont nécessaires) a été lancée en 2022 pour établir une programmation pluriannuelle des actions à conduire pour une réduction progressive des consommations énergétiques.

L'étude comporte trois phases, sur le modèle du cahier des charges type ADEME :

- état des lieux
- diagnostic de performance énergétique
- programmes d'actions avec chiffrage

Les préconisations d'actions devront intégrer la possibilité d'un recours aux EnR&R, aux matériaux locaux et biosourcés. Elles devront également cibler des travaux permettant d'atteindre 35%

d'économie d'énergie, travaux très bien financés dans la période actuelle, jusqu'à 80 % (Cumul des fonds du plan de relance et des CEE). Les 20% restants peuvent faire l'objet de prêts bonifiés à 0,25 par la Banque des Territoires (lesquels peuvent se rembourser par le montant des économies réalisées).

Pour être efficace, rapide et pour une meilleure communication, les préconisations pourront également porter sur des bouquets de travaux permettant d'atteindre les 35% d'économie d'énergie : par exemple : les huisseries (double vitrage) le découplage et la régulation du chauffage, l'isolation des combles et toitures.

Cette étude doit s'achever en 2024 et permettra d'aboutir sur une programmation pluriannuelle de travaux, dont le démarrage sera mis en œuvre dès 2025.

5. Travaux de rénovation énergétique et thermique

La mise en œuvre des travaux préconisés par le diagnostic énergétique des bâtiments est prévue dès 2025, pour une programmation pluriannuelle allant jusqu'en 2030.

D'ores et déjà, nous intégrons un volet thermique à toutes les réhabilitations de bâtiments.

A cet effet, les travaux de réhabilitation, en cours, de la maison des Larris prévoient une isolation intérieure des murs périphériques du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries extérieures aux caractéristiques thermiques exigeantes permettant de limiter les déperditions thermiques. Par ailleurs, l'isolation des 3 verrières ainsi que le remplacement de la chaudière à gaz vétuste par deux chaudières à basse condensation sont prévus.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Plan de sobriété

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

BUDGET ET FINANCEMENTS

- Relampage : 30 000 € par an en moyenne avec une proposition pour le budget 2024 à hauteur de 100 000 €
- Remplacement des équipements de chauffage : sur le P3 du contrat d'exploitation à hauteur de 250 000 €/an
- Diagnostic énergétique des bâtiments : 100 000 €
- Budget travaux inscrit à la PPI : 1 350 000 €

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

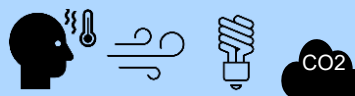
INDICATEURS

- Suivie des consommations énergétiques des bâtiments
- Etudes ou actions réalisées (en nombre, par type : diagnostic, relampage, remplacement de chaudières, en gain énergétique kWh ou puissance installée MWh)

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

II.8

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments communaux des villes de moins de 10 000 habitants



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux
- Favoriser la rénovation du parc tertiaire public
- Engager une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Promouvoir les solutions d'EnR&R dans la rénovation du patrimoine communal
- Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation
- Permettre une valorisation patrimoniale des bâtiments communaux
- Améliorer le confort des agents et des usagers

CONTEXTE

- L'application du Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 rend obligatoire la conduite d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dont les bâtiments communaux. La contrainte budgétaire des communes et de l'agglomération représente un frein pour investir en ingénierie et en travaux dans le domaine des économies d'énergie, poste de dépense pourtant conséquent (de l'ordre de 6%,) dans le budget de fonctionnement des collectivités.
-
- La réduction des Gaz à Effet de Serre et la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics sont des actions prioritaires, inscrites dans le projet de territoire de Cœur d'Essonne et dans la feuille de route politique du mandat. Par délibération en juin 2022, Cœur d'Essonne a souhaité s'inscrire dans le dispositif mis en œuvre par l'ADEME et pouvant répondre aux besoins des communes par une action mutualisée : Le « Conseil en énergie partagé » (CEP). Il s'agit d'un service spécifique aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Son inscription dans le schéma de mutualisation a permis, avec un portage assuré par l'Espace Info Energie de Cœur d'Essonne, de capter 70% de financement pour un poste en ingénierie thermique et énergétique. Les 30% du reste à financer ont été pris en charge entièrement par les communes dans le cadre du schéma de mutualisation. L'ingénieur recruté pour assurer les missions de CEP conduit et réalise des études et audits énergétiques sur les bâtiments communaux et réalise les dossiers de demande de subventions pour les travaux ainsi identifiés.

OBJECTIFS

- Proposer aux villes de l'Agglomération de moins de 10 000 habitants (soit 14 communes représentant 63 380 habitants) un service mutualisé permettant de partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé : « le conseiller en énergie partagé » ;
- Permettre aux villes qui ne disposent pas de ressources en ingénierie interne de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'intervenir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des travaux générant des économies d'énergie et de fonctionnement.
-

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Poursuivre l'accompagnement des communes de moins de 10 000 habitants par le Conseil en Energie Partagée

L'Agglomération a conventionné avec l'ADEME pour le compte des communes afin d'obtenir le cofinancement du poste de CEP sur une période de 3 ans (2023-2025). Elle a recruté en décembre 2022 l'ingénieur thermicien chargé de ces missions et porte l'ensemble de l'organisation, des frais de structure et de fonction liés à celles-ci. 10 communes (Avrainville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Leuville, Longpont, Le Plessis-Pâté, Villiers) sur 14 de moins de 10 000 habitants ont souhaité s'inscrire dans le dispositif pour bénéficier de ce service mutualisé et contribuer à son financement, à hauteur de 0.8 € / habitant. Les conventions de mise en place de ce service mutualisé ont été signées en février 2023.

2. Mettre en place un fond de concours, à destination des communes de moins de 10 000 habitants, inscrites dans le dispositif, pour faciliter les travaux

L'agglomération a inscrit dans sa PPI une ligne budgétaire de 2 millions dédiée exclusivement aux communes de moins de 10 000 habitants, disponibles sur la période 2022-2026, pour accompagner les travaux d'amélioration énergétique réalisés par les communes sur leur patrimoine. Par le biais de la mise en place d'un fond de concours, cette ligne budgétaire du PPI permettra à l'Agglomération de contribuer à hauteur de 50% maximum du reste à charge financier des communes, après déduction des cofinancements obtenus par ces dernières (DSIL, Fonds Vert...).

Lors du conseil communautaire du 04/12/23, des premières opérations éligibles au fond de concours sont proposées :

- Rénovation énergétique de l'école de Guibeville : 43 242 € HT de travaux / 11 723,69 € de fond de concours
- Rénovation énergétique de la mairie d'Egly : 251 114,09 € HT de travaux / 44 007,59 € de fond de concours
- Réhabilitation thermique de l'école maternelle Charles Perrault à Egly : 507 373,60 € HT de travaux / 44 007,59 € de fond de concours
- Rénovation énergétique du complexe sportif Marc Senee à Villiers-sur-orge : 3 398 352 € HT de travaux / 61 808,50 € de fond de concours

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

ADEME, 10 communes de l'Agglomération de moins de 10 000 habitants volontaires.

BUDGET ET FINANCEMENTS

- Cofinancement de l'ADEME pour le poste de CEP : 50% des frais de personnels (non chargés), plafonnés à 30 000 € = 90 000 € pour 3 ans + 5000 € d'équipement
- Reste à charge des communes : 50%
- Inscription budgétaire : 2 000 000 €

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Pour le CEP : 2023-2025
Pour la PPI : 2022-2026

INDICATEURS

- Nombre de bilans des consommations du patrimoine communal réalisés
- Nombre d'études ponctuelles réalisées avant travaux
- Nombre de temps de formation organisés pour les communes
- Nombre d'opérations de travaux d'amélioration énergétique cofinancées par le fonds de concours de la PPI communautaire réalisés.

II.9

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé de logements et des entreprises pour accroître leur efficacité énergétique



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements
- Accompagner les entreprises pour la rénovation de leurs bâtiments tertiaires
- Faire bénéficier aux habitants et aux professionnels de Cœur d'Essonne des effets induits positifs sur leur qualité de vie : amélioration du confort des logements/des bâtiments, baisse de la facture énergétique et donc augmentation du pouvoir d'achat, valorisation patrimoniale...

« La réhabilitation thermique des logements est non seulement un chantier au service du climat, du pouvoir d'achat des ménages, mais également un enjeu majeur de la transition écologique de notre économie, car il permettra notamment un développement de l'activité dans le secteur du bâtiment par le renforcement de l'emploi local qualifié et non délocalisable »

CONTEXTE

La réduction des consommations énergétiques du patrimoine bâti, public et privé, constitue un des leviers essentiels à disposition de la collectivité pour améliorer l'empreinte carbone du territoire, tout en améliorant le confort des différentes typologies de bâti et leur qualité d'usage.

L'agglomération est engagée dans plusieurs dispositifs complémentaires pour atteindre cet objectif, et toucher à la fois les cibles des propriétaires de logements individuels privés, les copropriétés et les entreprises du secteur du petit tertiaire :

Cœur d'Essonne Agglomération porte ainsi notamment depuis 2016, un Espace Info Énergie (EIE), devenu aujourd'hui Espace Conseil France Renov : un service public de proximité visant à informer gratuitement et de manière objective le grand public (particuliers, copropriétés) et les professionnels (pour les locaux tertiaires de moins de 1 000 m²) sur l'efficacité énergétique.

L'Espace Conseil France Renov a une mission d'accueil, d'information et de conseil auprès des particuliers, des copropriétés et des petites et moyennes entreprises en leur fournissant des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation, de construction et de réduction des consommations d'énergie.

Des permanences physiques et téléphoniques sont assurées à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi, ainsi qu'à la Maison de services au public (MSAP) d'Arpajon. Différents types d'animations sont également organisés tout au long de l'année pour sensibiliser et informer les particuliers, les professionnels de l'action sociale, les artisans et les petites et moyennes entreprises.

OBJECTIFS

- Proposer un service de proximité d'information et de conseils gratuits, neutres et indépendants, concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;
- Encourager les particuliers en maison individuelle, les copropriétés et les professionnels à réaliser des économies d'énergies et les accompagner dans la réalisation de travaux de rénovation et de construction.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1) Poursuite du déploiement de l'offre de service de l'Espace conseil France Rénov :

Poursuite de l'accompagnement des dossiers individuels dans les mêmes conditions :

- Poursuite des missions d'information et de conseil en direction des particuliers, des copropriétés et des professionnels : tenue des permanences gratuites, physiques et téléphoniques ;
- Reconduction de la permanence animée par un conseiller numérique pour accompagner les usagers dans le suivi de leurs dossiers de demandes d'aides financières en ligne pour leurs travaux de rénovation ;
- Reconduction de la réalisation d'évaluations thermiques au domicile des particuliers pour les guider techniquement dans leurs projets de rénovation ;
- Reconduction de la réalisation d'audits énergétiques proposés aux petites copropriétés privées de moins de 20 lots d'habitation ;
- Reconduction des prêts gratuits de caméra thermique, avec possibilité pour les emprunteurs de bénéficier d'un RDV personnalisé d'analyse des clichés thermiques.

Reconduction de la programmation d'évènements permettant de faire connaître le dispositif et de sensibiliser différents publics cibles :

- Continuation de la programmation d'animations destinées à différents publics cibles : organisation des cafés rénover malin, tenue d'évènements destinés aux professionnels des ZAE et du BTP, participation à des manifestations grand public locales...
- Poursuite de la collaboration avec les CCAS communaux sur l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique ;
- Poursuite de la collaboration de l'Espace conseil France Rénov' avec plusieurs établissements de formation du territoire, sur les métiers de la performance énergétique (notamment le lycée Léonard de Vinci, l'Institut Universitaire et technologique de Brétigny-sur-Orge) ;
- Reconduction des actions de communication pour mieux faire connaître l'offre de service de l'Espace conseil France Rénov', en lien étroit avec les villes : JDA, bulletins municipaux, sites internet des villes et de l'Agglo.

Poursuite des relations partenariales, permettant de faire rayonner l'action de l'Espace France Rénov'

- Poursuite de l'implication de l'Espace conseil France Rénov' dans les réseaux essonniers, franciliens et nationaux ;
- Valorisation de l'action de l'Espace conseil France Rénov' : faire rayonner la démarche de l'Espace France Rénov' communautaire visant à proposer un service public de proximité dédié à la rénovation énergétique et intégré dans la conduite des politiques publiques de l'Agglomération (habitat, développement durable, développement économique, cohésion sociale).

2) S'inscrire dans le futur dispositif de financement et de mise en œuvre des activités de l'Espace conseil France Rénov'

Lancé en 2022, le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' a pour objectif l'amélioration du parcours de l'utilisateur grâce à un service public universel qui couvre l'ensemble du territoire national par un socle commun d'information, de conseil et d'accompagnement, sur toutes les thématiques de l'habitat et pour tous les publics.

Cette ambition nationale repose aujourd'hui sur deux types de contractualisation avec les collectivités territoriales : les opérations programmées de l'ANAH (OPAH notamment) et le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), financé sur la base de la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), et co-porté par l'Etat via l'ADEME depuis 2019, conjointement avec l'ANAH depuis fin 2022.

Le Gouvernement a lancé avant l'été 2023, une concertation sur le futur de « France Rénov' », avec les représentants des collectivités territoriales et des acteurs du réseau existant, pour faire évoluer les modalités de financement et d'organisation de ce service public et le rendre plus simple, plus lisible et plus efficace. Il se fixe comme objectif une mise en œuvre des nouvelles dispositions en 2025.

Cœur d'Essonne souhaite s'inscrire dans le cadre du futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat, afin de pérenniser son offre de service de proximité.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

En lien avec la politique habitat (PLH), cohésion sociale et politique de la ville, développement économique et transition écologique.

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

ADEME, ANAH, Département, villes, Maison Départementale de l'Habitat, plateforme Rénover-malin, réseau essonnien des ALEC et EIE, CCAS des villes, MDS, associations à vocation sociale...

BUDGET ET FINANCEMENTS

Pour l'Espace Info Energie : 100 K€ / an dont 50% de cofinancement CEE SARE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

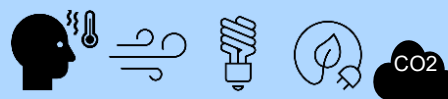
2024 – 2030

INDICATEURS

- Volume et typologie d'actes de conseil et d'accompagnement réalisés par l'Espace conseil France Rénov' (référentiel SARE pour 2024) : information de premier niveau, conseils personnalisés, accompagnement aux travaux, nombre annuel d'évaluations thermiques réalisées à domicile, nombre annuel de prêt de caméra thermique
- Nombres d'évènements réalisés à destination des différents publics cible (grand public, professionnels/entreprises, copro...)

REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

Poursuivre le soutien financier à la rénovation des logements des ménages modestes pour lutter contre la précarité énergétique



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes
- Faire bénéficier aux habitants et aux professionnels de Cœur d'Essonne des effets induits positifs sur leur qualité de vie : amélioration du confort des logements/des bâtiments, baisse de la facture énergétique et donc augmentation du pouvoir d'achat, valorisation patrimoniale...

CONTEXTE

Le **dispositif OPAH** (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) intitulé « **Cap travaux** » lancé pour la période 2020-2024 constitue un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique du patrimoine bâti privé. Celui-ci concerne l'ensemble du territoire communautaire. Les propriétaires de logements individuels et en copropriétés de moins de 50 lots peuvent, sous conditions de ressources, bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique, administratif et financier, ainsi que d'une subvention couvrant une partie du coût de leurs travaux de rénovation énergétique et/ou adaptation du logement à la perte d'autonomie. Le programme est financé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de l'Essonne, Action Logement, et CDEA sur les travaux les plus onéreux et efficaces. 14 des 21 communes de l'Agglomération octroient également des aides complémentaires. D'autres financeurs peuvent être mobilisés, selon les cas, tels que les caisses de retraites ou la MDPH. L'OPAH Cap travaux vise la rénovation d'un millier de logements sur le territoire en 5 ans : 950 rénovations énergétiques (+35% gain énergie) ; 80 adaptations au vieillissement/handicap, 10 logements indignes.

L'Agglomération a également mis en place depuis 2015 des actions de prévention en direction d'une vingtaine de copropriétés identifiées comme potentiellement fragiles sur le territoire. Deux programmes de prévention et d'accompagnement (POPAC) successifs ont été conduits en partenariat avec l'ANAH, de 2015 à 2021. A l'issue de cette démarche, trois copropriétés présentant des difficultés particulières et désireuses de mener à bien des programmes de réhabilitation, notamment avec un volet thermique, ont été repérées et inscrites dans un dispositif d'accompagnement renforcé, cofinancé par l'ANAH : l'OPAH copropriété dégradée 2023-2025.

Ces trois copropriétés ont en commun d'être localisées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville en cours de renouvellement, et d'être occupées majoritairement par des propriétaires à revenus modestes. Il s'agit de la résidence Rosenberg à Sainte-Geneviève-des-Bois (40 logements), de la résidence Boieldieu-Bizet (80 logements) et de la résidence Allégro (113 logements) à Saint-Michel-sur-Orge.

Enfin, Cœur d'Essonne agglomération a été lauréate avec ses partenaires à l'appel à projet ITI (Investissement Territoriaux Intégrés), permettant de mobiliser des fonds européens pour la rénovation énergétique de logements sociaux d'Essonne Habitat sur les résidences Charpentier à Saint-Michel-sur-Orge et Villemonderie à Morsang-sur-Orge.

OBJECTIFS

OPAH « Cap travaux »

- Accompagnement des ménages modestes pour la rénovation de leur logement (rénovation énergétique et adaptation à l'autonomie liée à l'âge ou un handicap)
- L'amélioration énergétique de logements en maisons individuelles et copropriétés de moins de 50 lots d'habitation ;
- Le développement d'une offre locative abordable ;
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

OPAH copro dégradée

- Proposer un accompagnement personnalisé à chaque résidence, selon les difficultés rencontrées (techniques, sociales, juridiques, comptables, financières...) ;
- Mobiliser les copropriétaires, le syndic, les partenaires publics et privés pour permettre la réalisation d'un projet de rénovation adapté ;
- Mobiliser l'ensemble des subventions disponibles pour faciliter le vote des travaux.

Fonds européens Investissements Territoriaux Intégrés

- Rénovation énergétique de la résidence Charpentier (136 logements – saut de 2 classes énergétique)
- Rénovation énergétique de la résidence Villemondrerie (110 logements – saut de 2 classes énergétique)

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

3) Poursuite de l'OPAH « Cap Travaux » :

- **Poursuite de l'accompagnement des dossiers individuels dans les mêmes conditions :** le dispositif constitue un réel levier d'intervention, en particulier concernant des ménages à ressources très modestes (amélioration de près de 1 000 logements de 2020 à 2024, dont 800 pour la rénovation énergétique, 160 pour l'adaptation à la perte d'autonomie, 13 pour la lutte contre l'habitat indigne, 25 pour le conventionnement de logement locatif à loyer modéré, 75% des bénéficiaires sont des propriétaires à ressources très modeste).
- **Reconduction de la programmation d'évènements permettant de faire connaître le dispositif :** balades thermiques, participation à des manifestations communales, ateliers d'échange avec les artisans de la CAPEB 91, tenue de permanences à la Cité du développement économique et à la Mairie d'Arpajon.

Un travail sera mené fin 2024 avec l'Etat, financeur du dispositif, pour étudier ses modalités de poursuites.

4) Accompagnement des copropriétés dans le cadre du Programme opérationnel de Prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) et de l'Opération Programmée l'Amélioration de l'Habitat copropriété dégradée (OPAH copro dégradée)

Une OPAH Copropriété Dégradée a été mise en place avec le soutien financier de l'ANAH, concernant les 3 copropriétés précédemment citées : la résidence Rosenberg à Sainte-Geneviève-des-Bois (40 logements), de la résidence Boieldieu-Bizet (80 logements) et de la résidence Allégo (113 logements) à Saint-Michel-sur-Orge.

Dans ce cadre, un opérateur dédié va intervenir en appui du conseil syndical et du syndic à chaque étape du projet, et jouer un rôle d'expert et de tiers de confiance auprès des copropriétaires. Il doit

garantir la bonne information de l'ensemble des copropriétaires sur les aspects techniques, financiers, de gestion afin de faciliter la prise de décision. L'Assemblée Générale des copropriétaires reste cependant souveraine dans ses choix, décide de voter les études, les travaux, et de choisir ses prestataires. L'opérateur assure également le montage de l'ensemble des demandes de subventions, d'avances et de prêts pour le compte de la copropriété. Il peut aussi accompagner la copropriété dans ses démarches à l'issue des travaux (par exemple : renégociation des contrats, scissions foncières, etc.).

L'Agglomération s'est engagée dans un nouveau POPAC, incluant une offre de service renforcée aux copropriétés pour les accompagner vers le dépôt des dossiers de subvention pour financer leur programme de rénovation énergétique. La consultation est en cours pour retenir un opérateur sur 2024-2026. Elle porte sur 4 copropriétés : Agot à Arpajon (16 logements), Chateloup à Saint-Germain-lès-Arpajon (161 logements), la Boële (90 logements) et Les Fées (425 logements) à Sainte-Geneviève-des-Bois. Soit 692 logements au total. Les 2 résidences de Sainte-Geneviève pourront bénéficier de l'accompagnement renforcé aux travaux de rénovation énergétique, pour les 2 autres résidences, il s'agit de les accompagner dans d'autres problématiques (mise en place d'instance de gestion, préparation de travaux de structures).

Pour ces copropriétés engagées dans des travaux de rénovation énergétiques, l'objectif est de viser un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35% minimum.

5) Fonds européens Investissements Territoriaux Intégrés

- **Rénovation énergétique de la résidence Charpentier** (136 logements – saut de 2 classes énergétique)

La résidence Charpentier est constituée de 5 immeubles (bâtiments 521 à 525), dont 136 logements, allant du R+2 au R+4, sis 1 à 23 (impairs) rue Charpentier et 34 à 40 (pairs) avenue de Brétigny. Elle est située dans le quartier du Bois des Roches, essentiellement composé d'immeubles de logements collectifs, construits dans les années 1960. L'étiquette énergétique actuelle issue de l'étude thermique TH-C-E ex (harmonisé pour tous les bâtiments et issus des consommations réelles) est de classe E avec une consommation conventionnelle de 252KWhep/m².an pour un niveau de GES de 79Kg Co₂/ m².an (Classe E). La surface habitable totale des 136 logements est de 10 137 m²

Résultats attendus :

- Ramener tous les bâtiments de la résidence à la classe C (saut de 2 classes)
- Atteindre une consommation énergétique comprise entre 101 et 116 KW Hep/m² pour les cinq immeubles, pour un niveau de GES de 32 Kg Co₂/ m².an
- Améliorer le confort des appartements et les parties communes

Indicateurs de réalisation (en 2026) :

RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée : 136 logements

Indicateurs de résultats :

RCR26 - Consommation annuelle d'énergie primaire : 1 180,068 MWh/an

RCR29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre : 138,34 Tonnes de CO₂eq/an évitées

- **Rénovation énergétique de la résidence Villemonderie** (110 logements – saut de 2 classes énergétique)

Le projet de réhabilitation de la résidence Villemonderie, située à Morsang-sur-Orge s'inscrit dans un programme plus global d'amélioration de la qualité des logements sociaux énergivores sur le territoire.

La résidence Villemonderie est constituée de 4 immeubles (bâtiments 1414 à 1417) et compte 110 logements. Elle est sis au 1 à 13 (impairs) et 2 à 14 (pairs) Square de la Villemonderie. Les quatre

immeubles ont été construits en 1989. Les systèmes de chauffage et de production ECS sont en gaz collectif. L'étiquette énergétique actuelle issue du DPE est de classe D avec une consommation conventionnelle de 164 KWHe/m².an pour un niveau de GES de 31 Kg Co₂/ m².an (Classe D).

Résultats attendus :

- Ramener les étiquettes énergétiques de tous les bâtiments de la résidence à la classe B (saut de deux classes)
- Atteindre une consommation énergétique inférieure à 90 KW Hep/m² pour les quatre immeubles

Indicateurs de réalisation :

RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements) : 110 logements

Indicateurs de résultats :

RCR26 - Consommation annuelle d'énergie primaire : 684,990 MWh/an

RCR29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre : 56,32 Tonnes de CO₂eq/an évitées

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

En lien avec la politique habitat (PLH), cohésion sociale et politique de la ville et transition écologique.

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération, Essonne
Habitat

PARTENAIRES

OPAH : ANAH, département, région, villes (14 communes ont délibéré en faveur du versement d'aides complémentaires), caisses de retraite, MDPH

OPAH copro : ANAH, département, villes, copropriétaires, Citémétrie

BUDGET ET FINANCEMENTS

Pour l'OPAH Cap travaux : 180 k €/an en ingénierie dont 35% cofinancement ANAH ; 275 K€ en subvention d'investissement de soutien aux travaux

Pour l'OPAH copropriété : 125 K € / an d'ingénierie ; dont 50% de cofinancement ANAH

Pour un futur dispositif d'accompagnement en copropriétés de type POPAC renforcé : 75 K€/an, dont 35% de cofinancement ANAH

Pour l'ITI :

Résidence Charpentier : coût total : 2 849 200 € / subvention ITI : 1 139 680 €

Résidence Villemonderie : coût total : 2 304 500€ / subvention ITI : 921 800€

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024-2026

INDICATEURS

- Nombre de dossiers d'OPAH constitués et de dossiers d'OPAH copro dégradée déposés auprès des financeurs
- Réception des travaux de rénovation thermique : gains énergétiques réalisés

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Promouvoir et accompagner le développement de la filière photovoltaïque



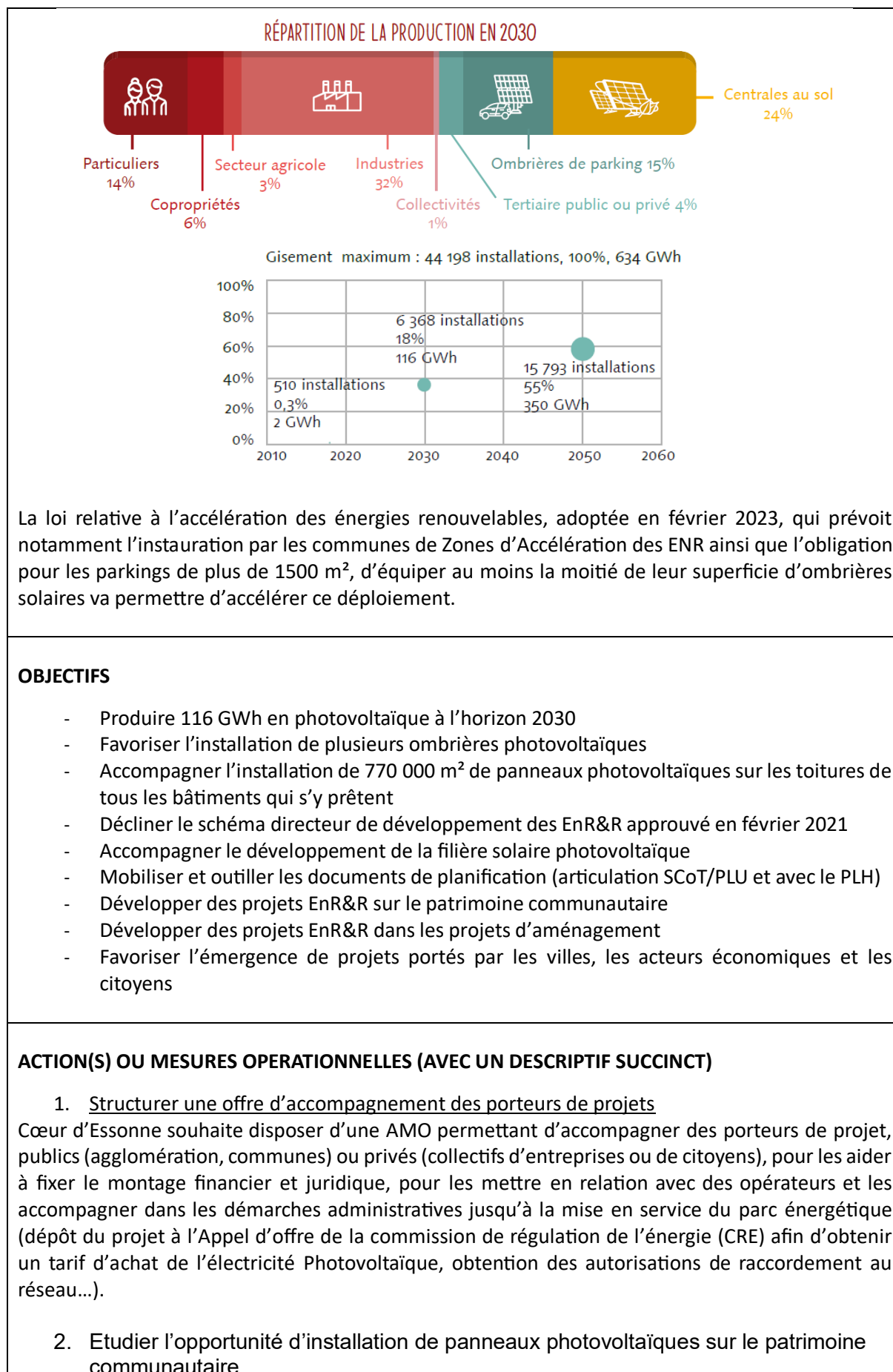
OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Augmenter la part d'EnR&R produites et consommées sur le territoire et réduire le recours aux énergies fossiles et nucléaires ;
- Contribuer aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de développement des EnR&R ;
- Développer des filières innovantes génératrices d'emplois locaux ;
- Diminuer la vulnérabilité du territoire aux fluctuations du prix de l'énergie.

CONTEXTE

Figurant dans le programme d'action du bilan carbone, dans la stratégie d'économie circulaire et dans le projet de territoire, la volonté de développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) s'est traduite par l'approbation en février 2021 d'un schéma directeur de développement des EnR&R. Ce schéma, qui constitue une composante du PCAET de l'Agglomération, a permis d'identifier les différents gisements mobilisables (solaire, géothermie, méthanisation, éolien,) et de définir le potentiel de développement de chaque filière, en proposant à la fois une trajectoire de réduction des consommations énergétiques globales et une trajectoire de hausse de la production d'EnR&R.

Un important gisement de développement du photovoltaïque a été identifié dans ce schéma. Le photovoltaïque est la principale énergie en mesure d'accroître la part d'électricité renouvelable sur le territoire, actuellement très faible (0,2% en 2018). Le gisement théorique est estimé à 620 GWh/an, en comptabilisant toutes les toitures qui s'y prêtent et le développement d'ombrières de parking et de centrales photovoltaïques au sol. Le Schéma des ENR&R porte l'objectif de production énergétique solaire photovoltaïque à 116 GWh/an à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, de nombreux acteurs publics et privés, devront être mis à contribution, avec notamment une centrale au sol, l'équipement de plusieurs ombrières photovoltaïques et 770 000 m² sur les toitures de tous les bâtiments qui s'y prêtent :



La collectivité recensera les bâtiments communautaires susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques, ainsi que les parkings soumis à l'obligation promulguée par la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables. L'opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques sera systématiquement étudiée lors des opérations de réhabilitation de toitures ou lors de constructions neuves.

3. Accompagner les communes dans le déploiement de panneaux photovoltaïques sur leur patrimoine

Cœur d'Essonne souhaite mettre à disposition des communes les cartes de potentiels réalisées dans le cadre du Schéma des ENR&R. Ces cartes seront intégrées au SIG de l'Agglomération et accessibles via un portail dédié. Dès lors, l'Agglomération soutient les communes dans la définition de leurs Zones d'Accélération ENR et dans le déploiement des projets identifiés sur leur territoire.

4. Accompagner les entreprises dans le déploiement de panneaux photovoltaïques

L'Agglomération souhaite encourager les entreprises, notamment des ZAE, à installer des panneaux photovoltaïques sur leur patrimoine (toitures et parkings), en les informant sur les potentialités de déploiement, les offres de financements et les différents montages juridiques potentiels.

5. Encourager les projets citoyens de production d'énergie renouvelable

L'Agglomération souhaite impulser une dynamique locale de coopération autour de projets de productions d'énergie et développer des projets de production citoyenne d'énergie, notamment photovoltaïque. Elle s'appuiera sur une AMO dédiée à ce volet.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

ADEME, Région Ile-de-France, Banque des Territoires, Communes, Acteurs économiques, ENEDIS, SIPPEREC, CEREMA

BUDGET ET FINANCEMENTS

Financements potentiels ADEME, Région Ile-de-France, Banque des Territoires

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

INDICATEUR

- Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)
- Nombre et surface d'installations photovoltaïques
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque en GWh / an et part d'électricité photovoltaïque dans la consommation totale du territoire (en %)

III.12

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Mettre en œuvre le Schéma des Energies Renouvelables et de Récupération

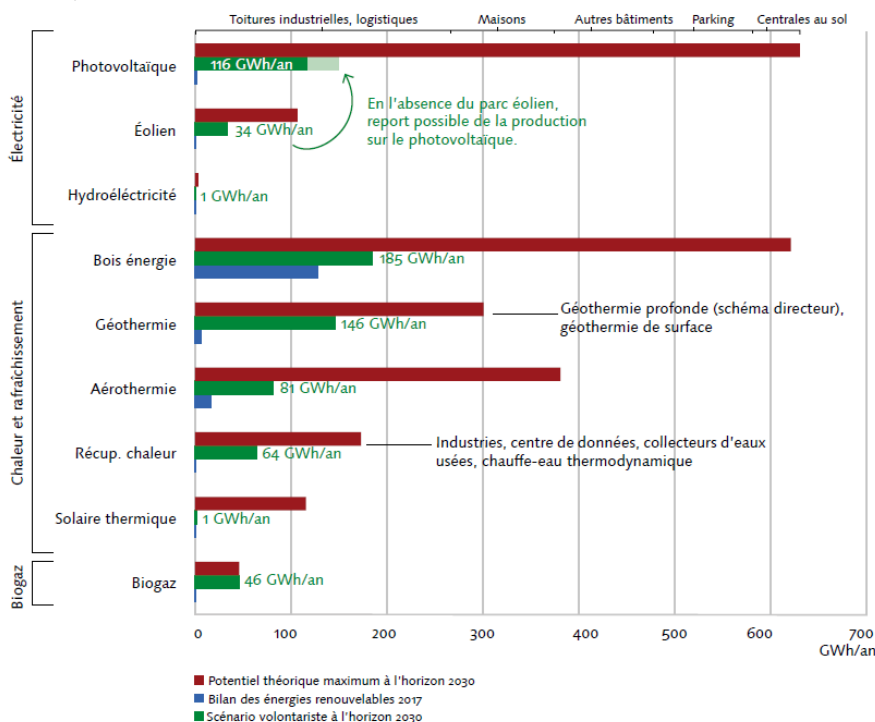


OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Augmenter la part d'EnR&R produites et consommées sur le territoire et réduire le recours aux énergies fossiles et nucléaires
- Contribuer aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de développement des EnR&R
- Développer des filières innovantes génératrices d'emplois locaux
- Diminuer la vulnérabilité du territoire aux fluctuations du prix de l'énergie

CONTEXTE

Figurant dans le programme d'action du bilan carbone, dans la stratégie d'économie circulaire et dans le projet de territoire, la volonté de développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) s'est traduite par l'approbation en février 2021 d'un schéma directeur de développement des EnR&R. Ce schéma, qui constitue une composante du PCAET de l'Agglomération, a permis d'identifier les différents gisements mobilisables (solaire, géothermie, méthanisation, éolien,) et de définir le potentiel de développement de chaque filière, en proposant à la fois une trajectoire de réduction des consommations énergétiques globales et une trajectoire de hausse de la production d'EnR&R. La trajectoire énergétique adoptée par le conseil communautaire dans le cadre du Schéma des ENR&R prévoit d'atteindre 18% de part d'énergies renouvelables locales dans la consommation totale du territoire, d'ici 2030 et 48% en 2050.



Ainsi, ces trajectoires cibles prévoient une production de l'ordre de 674 GWh d'énergies renouvelables et de récupération en 2030.

La production d'électricité est orientée principalement vers le photovoltaïque, qui fait l'objet de la fiche III.11. Sur le volet chaleur et rafraîchissement, la récupération de chaleur, la géothermie et l'aérothermie (pompes à chaleur) sont plébiscitées conformément aux priorités de la région Ile-de-France et de l'ADEME.

OBJECTIFS

- Atteindre 18% de part d'énergies renouvelables locales dans la consommation totale du territoire, d'ici 2030
- Atteindre 48% de part d'énergies renouvelables locales dans la consommation totale du territoire, d'ici 2050
- Décliner le schéma directeur de développement des EnR&R approuvé en février 2021
- Mobiliser et outiller les documents de planification (articulation SCoT/PLU et avec le PLH)
- Développer des projets EnR&R sur le patrimoine communautaire
- Développer des projets EnR&R dans les projets d'aménagement
- Favoriser l'émergence de projets portés par les villes, les acteurs économiques et les citoyens

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Accompagner les communes dans le déploiement d'ENR sur leur territoire

Cœur d'Essonne souhaite mettre à disposition des communes les cartes de potentiels réalisées dans le cadre du Schéma des ENR&R. Ces cartes seront intégrées au SIG de l'Agglomération et accessibles via un portail dédié. Dès lors, l'Agglomération soutient les communes dans la définition de leurs Zones d'Accélération ENR et dans le déploiement des projets identifiés sur leur territoire.

2. Mobiliser et outiller les documents de planification

La collectivité pourra accompagner les villes pour intégrer les enjeux du développement des ENR&R dans leurs documents de planification, notamment dans le cadre de la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCOT et de la déclinaison du Schéma de développement des ENR.

3. Intégrer les ENR&R dans les projets d'aménagement

Cœur d'Essonne pourra mobiliser les aménageurs intervenant sur le territoire pour intégrer les enjeux ENR&R dans les projets d'aménagements. Pour chaque projet d'aménagement, l'intégration des ENR devra être systématisée : évaluation des potentialités, raccordement aux réseaux de chaleur disponibles, objectifs d'intégration des ENR dans les contrats de concession...

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Schéma directeur de développement des Energies Renouvelables et de Récupération

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Communes, ADEME, aménageurs, acteurs économiques...

BUDGET ET FINANCEMENTS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024-2030

INDICATEURS

- Quantité totale d'énergies renouvelables et de récupération produites par an (MWh) sur le territoire
- Production d'énergie renouvelable locale du territoire par rapport à la consommation énergétique totale

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Etendre le réseau de géothermie porté par la SEER



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Augmenter la part d'EnR&R produites et consommées sur le territoire et réduire le recours aux énergies fossiles et nucléaires
- Contribuer aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de développement des EnR&R
- Développer des filières innovantes génératrices d'emplois locaux
- Diminuer la vulnérabilité du territoire aux fluctuations du prix de l'énergie

CONTEXTE

Figurant dans le programme d'action du bilan carbone, dans la stratégie d'économie circulaire et dans le projet de territoire, la volonté de développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) s'est traduite par l'approbation en février 2021 d'un schéma directeur de développement des EnR&R. Ce schéma, qui constitue une composante du PCAET de l'Agglomération, a permis d'identifier les différents gisements mobilisables (solaire, géothermie, méthanisation, éolien, etc.) et de définir le potentiel de développement de chaque filière, en proposant à la fois une trajectoire de réduction des consommations énergétiques globales et une trajectoire de hausse de la production d'EnR&R.

Le réseau de géothermie, porté par la S.E.E.R, est le premier à être piloté par une SPL. Il s'inscrit pleinement dans les orientations gouvernementales puisqu'il répond à un double objectif : environnemental avec l'utilisation de ressources géothermales du territoire et social avec la diminution des charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire, notamment pour la copropriété Grigny 2 (2^e plus grosse copropriété d'Europe). Ce projet de territoire était ambitieux mais pleinement réussi puisqu'à ce jour, le réseau de la S.E.E.R compte 12 899 équivalents logements (11 289 logements raccordés, 25 équipements publics raccordés soit 1 610 équivalents logements) raccordés sur Grigny, Viry-Châtillon et Ris-Orangis, avec un taux de couverture géothermique de 72% sur un total de 87 682MWh produits.

Fort de la réussite de ce projet, le Conseil d'administration a souhaité faire bénéficier ce réseau de chaleur vertueux les villes avoisinantes. La S.E.E.R, en collaboration avec le SIPPAREC, a donc décidé de lancer en 2019 un schéma directeur territorial d'extension du réseau de géothermie. Les conclusions de schéma directeur permettent d'envisager à terme un raccordement à la géothermie d'un peu plus de 30 000 logements équivalents, avec un taux de couverture géothermique supérieur à 60% sur les villes de Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Ris-Orangis, Morsang-sur-Orge et Savigny-sur-Orge. Le tarif cible moyen envisagé est de 66 € TTC/MWh.

La réalisation d'une première extension au réseau historique de Grigny Viry-Châtillon a permis de raccorder les communes de Fleury-Mérogis (Centre pénitentiaire soit un équivalent de 3 750 logements) et de Sainte-Geneviève-des-Bois (l'US Saint-Hubert soit un équivalent de 1 658 logements). Le tracé du réseau a également permis à l'Agglomération de raccorder le centre nautique de Sainte-Geneviève-des-Bois.

OBJECTIFS

<ul style="list-style-type: none"> - Décliner le schéma directeur de développement des EnR&R approuvé en février 2021 ; - Etendre le réseau de géothermie porté par la S.E.E.R ; - Développer des projets EnR&R sur le patrimoine communautaire ; - Développer des projets EnR&R dans les projets d'aménagement ; - Favoriser l'émergence de projets portés par les villes, les acteurs économiques et les citoyens ; - Alimenter 47 000 équivalents-logements via le réseau de chaleur de la SEER ; - Produire 272 GWh d'énergie renouvelable géothermique. 	
<p>ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)</p> <p>1. <u>Actualisation du Schéma Directeur 2019</u></p> <p>La SEER travaille actuellement à l'actualisation de son Schéma Directeur, notamment pour permettre de candidater à l'obtention de subventions Fonds Chaleur dans le cadre des évolutions envisagées. Pour l'Agglomération, les villes de Fleury-Mérogis, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge sont comprises dans le périmètre de recensement et de sélection des prospects.</p> <p>Sur l'ensemble des communes de la SEER, le potentiel d'extension d'élève à 40km de réseau pour 181 raccordements supplémentaires. La SEER a déterminé un planning annuel de développement 2024 – 2030 pour l'extension du réseau.</p> <p>2. <u>Extension du réseau de chaleur</u></p> <p>A terme de la phase d'extension du réseau sur la période 2024 - 2030, celui-ci alimentera 47 000 équivalents-logements sur l'ensemble des collectivités concernées par le réseau de chaleur de la SEER pour une vente de chaleur estimée à 376 GWh dont une production ENR de 272 GWh (géothermie). Ce projet permettra d'éviter l'équivalent de 46 600 tonnes de CO2.</p>	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Schéma Directeur des ENR&R</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>SEER</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération, Communes, ADEME, Région Ile-de-France, SIPPEREC</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>2024 – 2030</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur actualisé (oui/non) - Extension du réseau (en nombre de logements équivalents raccordés, en nombre d'établissements raccordés, en linéaire supplémentaires km, en taux de couverture géothermique) 	

DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Valoriser les biodéchets du territoire



OBJECTIFS STRATEGIQUES

Permettre le tri à la source des biodéchets pour les valoriser et produire du biogaz

CONTEXTE

La loi AGEC du 10 février 2020 instaure l'obligation pour les collectivités de proposer à tous leurs usagers une solution de tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation organique, au plus tard le 31 décembre 2023. C'est le principe du « retour à la terre ». Cette disposition ne concerne pas les gros producteurs de déchets (produisant plus de 10 tonnes par an) qui sont tenus d'effectuer eux-mêmes le tri à la source de leurs biodéchets. Les biodéchets représentent près de 39% des ordures ménagères résiduelles, soit un ratio d'environ 96 kg/hab/an ou 18 700 tonnes annuelles.

Pour les ménages et les producteurs de moins de 10 tonnes de biodéchets/an, deux options s'offrent aux collectivités pour mettre en application les dispositions de la loi AGEC : la généralisation du compostage de proximité (individuel ou partagé) ou une collecte séparée (en bacs ou en apport volontaire). Ces deux solutions peuvent être mises en œuvre de façon complémentaire par les collectivités, pour tenir compte par exemple des spécificités (zonages) en termes d'habitat.

Cœur d'Essonne Agglomération, en partenariat avec la SEMARDEL, a lancé en novembre 2021 une expérimentation visant à coupler le ramassage des biodéchets avec le ramassage des ordures ménagères. Les biodéchets étaient triés par les habitants dans des sacs verts spécifiques, déposés dans le même bac que les ordures ménagères et ramassés par le même camion de collecte. Arrivés au centre de traitement de Vert-le-Grand, les sacs étaient séparés grâce à un nouveau système de tri optique couplé à des robots, testé par SEMARDEL. Ces biodéchets ont pu ensuite être valorisés sous forme de biométhane et d'amendement pour les cultures. L'expérimentation a été menée pendant 8 mois sur 4 communes du territoire et de manière à couvrir les principaux types d'habitat : collectif (quartiers Bois des Roches et Gambetta à Saint-Michel-sur-Orge), pavillonnaire rural (Cheptainville et Guibeville) et pavillonnaire urbain (Leuville-sur-Orge).

Au vu de l'expérimentation, le SIREDOM (syndicat en charge du traitement des déchets sur le territoire de CdEA) a missionné son délégataire SERIVEL (l'une des filiales de SEMARDEL), afin qu'il étudie une solution pérenne industrielle permettant la collecte simultanée des biodéchets et des ordures ménagères résiduelles.


OBJECTIF

Trouver une solution afin de répondre à la réglementation, notamment pour l'habitat collectif (composteurs pour les pavillons depuis 2009) avec :

- Un coût maîtrisé (moyens techniques et humains) ;
- La prise en compte des contraintes en termes de disponibilité de l'espace public (pour la mise en place des BAV) et au sein des locaux à conteneurs.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

<ol style="list-style-type: none">1. <u>Etudier le modèle économique et technique permettant la mise en place du tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers</u>2. <u>Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers pour une meilleure valorisation de ce flux</u>	
LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION PLPDMA	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération / SIREDOM	PARTENAIRES SIREDOM / SEMARDEL
BUDGET ET FINANCEMENTS Budget : A définir Financement : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2024 – 2030	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Tonnage et ratio de biodéchets collectés et leur taux de pureté (%)- Taux de participation et captation des biodéchets (%)	

DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	
Améliorer et optimiser la collecte des déchets	
<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la réduction de la production de déchets à la source (PLPDMA) - Améliorer l'efficacité des collectes sélectives - Améliorer le confort des usagers 	
<p>CONTEXTE</p> <p>La gestion des déchets est une compétence obligatoire et stratégique pour Cœur d'Essonne Agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération est responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, conformément aux dispositions de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015. La compétence gestion des déchets se scinde en deux parties : collecte et traitement. CDEA assure la collecte, et a délégué le traitement et la gestion des déchèteries à un syndicat, le SIREDOM.</p> <p>Cette responsabilité s'aligne avec les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui vise une réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030.</p> <p>L'Agglomération a également remporté un appel à projet de CITEO pour redynamiser la communication autour du tri des emballages et des papiers. Un plan d'actions a été mis en œuvre sur une période de 9 mois, se terminant en juillet 2023. Les initiatives prises dans ce cadre aspirent à des impacts durables pour obtenir de meilleures performances de tri, notamment par l'augmentation des quantités d'emballages et de papiers triés et la réduction des taux de refus (« erreurs de tri »).</p> <p>Dans ce contexte, cette fiche action s'inscrit dans une démarche globale de réduction des déchets et d'amélioration de leur gestion, en cohérence avec les autres politiques publiques de l'agglomération.</p>	
<p>ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un guide de réduction des déchets en interne Le guide vise à sensibiliser les agents de CDEA et des communes volontaires sur la réduction des déchets à la source. Il fournira des conseils pratiques pour minimiser la production de déchets. 2. Réutilisation en interne ou revente des matériels inutilisés de l'Agglomération Cette action vise à prolonger la durée de vie des équipements et matériels inutilisés en les réutilisant en interne ou en les revendant. 3. Utilisation de couches lavables dans les équipements de Petite Enfance Cette action vise à réduire les déchets sanitaires grâce à l'utilisation de couches lavables dans les crèches et autres équipements de petite enfance de l'Agglomération. Les familles seront incitées à prolonger l'utilisation des couches lavables en-dehors de l'accueil dans les crèches. 4. Création et diffusion d'un guide pratique grand public de la prévention des déchets 	

Le guide sera disponible en ligne et fournira des conseils pratiques pour réduire la production de différents types de déchets au niveau des ménages.

5. Opérations de sensibilisation à la réduction des déchets

Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour éduquer le public sur la réduction des déchets.

6. Mise à disposition d'autocollants « Stop-pub »

Cette action vise à réduire les déchets papier en encourageant les usagers à apposer des autocollants « Stop-pub » sur leurs boîtes aux lettres.

7. Mise à disposition de composteurs individuels et partagés

Cette action encourage le compostage des déchets organiques à domicile (en pavillons et en collectifs) ou dans des établissements (jardins partagés, établissements scolaires, etc.).

8. Opérations « Foyers-témoins pour la réduction des déchets »

Cette action vise à mesurer l'impact des différentes mesures de réduction des déchets à travers des foyers-témoins.

9. Promotion de la consommation d'eau du robinet

Des campagnes de sensibilisation seront menées pour encourager la consommation d'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille.

10. Permettre le recours à l'eau du robinet lors des manifestations du territoire

Des points d'eau seront installés lors des événements publics pour encourager les participants à boire de l'eau du robinet.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et Plan Boost ECT

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

SIREDOM, CITEO, Collectivités locales, Associations environnementales, Citoyens

BUDGET ET FINANCEMENTS

PLPDMA : À déterminer

Plan BOOST : 201 844.72€ HT (remboursement de 60% du HT par Citeo)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Plan BOOST : 2022-2023

PLPDMA : 2024-2029

INDICATEURS

A noter que le PLPDMA valorise des indicateurs plus fins

- Consommation énergétique liée à la collecte des déchets
- Estimation des émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte des déchets
- Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats)
- Production de déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire

- Production de déchets occasionnels
- Production des ordures ménagères résiduelles
- Part des déchets ménagers et assimilés envoyée pour la réutilisation, le recyclage et la valorisation organique ou énergétique (%)
- Population mobilisée en événements ou opérations (en nombre d'habitants ou de ménages total et par commune, avec précision sur le type de public, ex : scolaires...)
- Ratio du taux de foyers équipés en composteurs sur l'ensemble du territoire

IV.16

DEVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mener des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) avec les entreprises du territoire



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Favoriser les démarches de synergies et mutualisation de ressources et de moyens entre les entreprises du territoire pour limiter la pollution et l'utilisation de ressources naturelles
- Diminuer la production de déchets des entreprises

CONTEXTE

L'Ecologie Industrielle Territoriale est un nouveau mode de développement économique et écologique qui encourage une dynamique collaborative entre les entreprises d'un même territoire. L'objectif est de mettre en place des actions concrètes et partagées par les entreprises telles que l'échange de flux (déchets, énergie, eaux...) ou la mutualisation de biens, de ressources ou de services.

Concrètement, l'EIT poursuit 4 objectifs : valoriser les déchets, boucler les cycles des flux de matière en minimisant les rejets, dématérialiser les produits (accroître la productivité des ressources) et décarboner l'énergie (évolution vers un système industriel moins gourmand en énergie fossile).

La mise en place de démarches d'EIT est une des actions structurantes de la stratégie de développement de l'économie circulaire, adoptée par l'Agglomération en 2018.

Soutenue par l'ADEME, Cœur d'Essonne a mené, entre 2022 et 2023, une démarche expérimentale d'EIT sur son territoire, avec pour objectifs d'impulser la mise en œuvre de synergies entre les entreprises et de développer des stratégies de mutualisation, permettant aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de moyens. La démarche a été testée sur 3 périmètres dans un premier temps (Une Zone d'Activités Economiques ; un « groupe métier » autour de la filière logistique ; une zone commerçante de centre-ville) pour juger de son intérêt puis, le cas échéant, la répliquer sur le territoire.


OBJECTIFS

1. Animer des démarches d'Ecologie Industrielle entre les entreprises du territoire, et notamment au sein des ZAE
2. Impulser la mise en œuvre de synergies
3. Développer des stratégies de mutualisation permettant aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de moyens

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Poursuivre les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriales engagées entre les entreprises du territoire et développer les pistes de synergies identifiées
 - Les travaux initiés avec le groupe métier « logistique et transport », ainsi qu'avec les commerçants d'Arpajon ont fait émerger des besoins sur les sujets liés à l'approvisionnement énergétique, en phase avec l'actualité et les tensions sur les

<p>ressources en énergie. Les réflexions en cours quant à l'implantation d'un projet de production d'hydrogène sur la Base217 constituent une opportunité de transition énergétique à envisager pour les entreprises du transport. La création d'un écosystème autour de cette ressource énergétique fait l'objet de la fiche IV.18.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réunions ont été organisées à l'attention des commerçants d'Arpajon et un travail a été effectué avec un courtier en énergie pour leur proposer une renégociation de leurs contrats gaz et/ou électricité. - 2. Mettre en œuvre de nouvelles démarches d'EIT auprès des entreprises des ZAE <ul style="list-style-type: none"> - La feuille de route du développement économique a intégré l'EIT comme outil de développement économique et souhaite s'appuyer sur ces démarches pour faire émerger des synergies et mutualisation dans les ZAE du territoire. - 3. Développer un outil numérique pour accompagner les initiatives de synergies ou de mutualisation <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de créer une plateforme de type « bourse aux échanges », permettant aux entreprises de faire connaître leurs offres et besoins en termes de mutualisations (hangars, stockage éphémère, places de parking, fret, matériels, ressources...) 4. S'inscrire dans les réseaux franciliens de l'EIT (ADEME, OREE...) pour poursuivre la formation des collaborateurs de l'Agglomération sur ces sujets <ul style="list-style-type: none"> - L'Agglomération est lauréate d'un AMI de l'ADEME et est accompagnée dans ce cadre pour développer ses compétences dans le portage et l'animation de projets EIT. - 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement de l'économie circulaire - Feuille de route du développement économique 	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Entreprises du territoire, CCIE, Communes, ADEME, OREE</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant prévisionnel d'une prestation d'AMO pour accompagner la faisabilité des actions identifiées : 20 000 € TTC / an pour 5 actions accompagnées - Montant estimatif d'une plateforme « bourse aux échanges » : 20 000 € TTC - Financements ADEME mobilisables 	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>2024 – 2030</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarches d'EIT en cours (en nombre de zones/ZAE, en nombre d'entreprises, ou en nombre communes du territoire concernées) - Synergies opérationnelles (en nombre d'actions et nombre d'entreprises engagées) 	

DEVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Accompagner la structuration d'un écosystème autour du BTP et de la construction	
<p>CONTEXTE</p> <p>Le secteur BTP-construction représente 5 000 emplois, soit plus de 10% du total des emplois salariés privés sur le territoire de l'agglomération et 1 entreprise cœur d'essonnienne sur 3, soit près de 6 500 entreprises et établissements. Le secteur BTP-construction est donc essentiellement constitué de très petites entreprises qui sont aujourd'hui confrontées à des mutations importantes du secteur. Dans ce contexte, l'accompagnement aux grandes transitions est un enjeu important pour le tissu économique de Cœur d'Essonne, qui est très actif dans le secteur de la construction. De nombreux projets urbains (développement ou renouvellement) sont programmés et de nombreuses TPE et PME sont impliquées dans le BTP et la construction.</p> <p>En revanche, Cœur d'Essonne ne comprend aucun site de production de matériaux de construction (carrières ou gravières). Le territoire est entièrement dépendant de l'extérieur dans l'importation de matériaux. Par ses projets, il va par ailleurs générer un volume considérable de déchets du BTP (mouvements de terres avec les déblais et remblais, démolitions).</p>	
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches de synergies et mutualisation de ressources et de moyens entre les entreprises du territoire pour limiter la pollution et l'utilisation de ressources naturelles. - Diminuer la production de déchets des entreprises 	
<p>OBJECTIFS</p> <p>Notre dynamique d'économie circulaire cherche à faire évoluer la filière BTP vers une réelle filière de la construction durable en travaillant sur 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de boucles territoriales de flux par la réutilisation, le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP - Le recours accru aux matériaux biosourcés dans les projets, en recherchant une hybridation avec le secteur agricole et la production locale pour l'écoconstruction <p>Démolition / reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un maximum de produits de réemploi : 80% de réemploi de matériaux - Réalisation de 3 actions de formation, information, sensibilisation des acteurs du territoire <p>Réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un maximum de produits de réemploi : 25% de réemploi de matériaux - Réalisation de 3 actions de formation, information, sensibilisation des acteurs du territoire 	
<p>ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)</p> <p>1. Animer les entreprises pour faire émerger de nouvelles synergies et mutualisations</p>	

CDEA appliquera sa démarche expérimentale d'EIT au secteur du BTP et se positionnera comme fédératrice d'un réseau local autour de la filière construction durable, en partenariat avec les acteurs locaux du développement économique (Fédération Française du Bâtiment – FFB, CAPEB). Une offre de formation et d'information sera développée pour accompagner les acteurs du BTP à ces changements de pratiques, et faire émerger des solutions concrètes pour répondre aux besoins du secteur (mutualisation d'usage, plateforme de partage de ressources...).

2. Mettre en œuvre des projets démonstrateurs autour de l'économie circulaire

La mise en œuvre de chantiers pilotes en matière d'économie circulaire, portant des exigences fortes sur le réemploi de matériaux locaux ou l'utilisation de matériaux biosourcés doit servir de démonstrateur de bonnes pratiques pour les projets à venir.

Nous souhaitons nous appuyer sur 2 projets portés par les communes du territoire pour illustrer les démarches d'économie circulaire dans l'aménagement : la démolition/reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois et la réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge, pour lesquels des exigences ont été portées sur la réutilisation systématique de produits de réemploi dans les travaux. Ces 2 projets font l'objet de financements européens dans le cadre du programme régional FEDER FSE+ Île-de-France Bassin Seine 2021-2027.

- Démolition / reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois :

La Halle du marché de Sainte-Geneviève-des-Bois est situé dans le périmètre du pôle gare de la ville. Regroupant 19 commerçants, la Halle se situe dans une zone stratégique pour l'attractivité de la commune : 8 877 habitants sont recensés au sein de la zone de chalandise primaire. La Halle de marché actuelle est vétuste et doit être démolie pour compléter le projet "pôle gare" de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui vise à faciliter et fluidifier la desserte et l'accès aux gares et ainsi à redynamiser le marché de la gare. La Halle doit donc être reconstruite, à proximité de son emplacement actuel, afin de conserver et amplifier son attractivité commerciale. Avec ce projet, la ville s'engage à imposer la réutilisation de produits de réemploi dans ses projets, à travers trois grandes actions :

Démolition et collecte des déchets générés par les travaux :

- Démolition de la halle de marché comme démonstrateur des bonnes pratiques d'économie circulaire
- Collecte des déchets générés par les travaux de démolition (béton, cartons, bois, cailloux, pierre, plâtre...)

Recyclage et réemploi des déchets issus de la déconstruction, pour la reconstruction de la Halle du marché :

- Recyclage du béton durcis par concassage (réduction de la matière en petits fragments)
- Criblage du béton (tri selon la granulométrie)
- Dépoussiérage

Une fois le béton recyclé, il pourra être utilisé dans l'élaboration de nouveau béton, utilisé pour la reconstruction de la Halle du marché de Sainte-Geneviève-des-bois. Les déchets issus de la reconstruction seront eux-même collectés et valorisés. L'objectif est de réutiliser 80% du béton qui constitue actuellement le bâtiment de la Halle comme matériaux de construction.

Actions de sensibilisation auprès du public par la visite de chantier : sont prévues 3 visites de chantier à destination du public, afin de faire connaître les démarches d'économies circulaires et sensibiliser au réemploi :

- Pendant la démolition (octobre 2024)

- En cours de construction (décembre 2025)
- A la livraison du bâtiment (janvier 2026)

- Réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge

Les opérateurs des équipements sportifs sont encore éloignés de la démarche d'économie circulaire : un tiers des équipements mis en service avant 1995 ont été rénovés. Seuls 38, parmi plus de 270 000 (hors sites de sports de nature) ont la certification NF HQE (dédiée aux équipements sportifs depuis 2011), qui valorise les performances énergétiques, environnementales, de santé et de confort. La commune de Villiers-sur-Orge souhaite propulser la démarche dans un projet exemplaire de réhabilitation en économie circulaire sur un complexe sportif de sa commune. Le Complexe Sportif Marc Senee se situe au sein du Parc Naturel du Perray, à Villiers-sur-Orge. Il se caractérise par la vétusté de ses équipements, qui ne permettent plus leur utilisation dans des conditions optimales. Dans le cadre de la rénovation du complexe sportif Marc Senee, la commune de Villiers-sur-Orge souhaite intégrer les piliers de l'économie circulaire et tester l'utilisation de matériaux de réemploi dans le cadre de la rénovation d'un équipement sportif, via trois actions concrètes :

Utilisation de matériaux issus de l'économie circulaire : recyclage des bétons issus de la déconstruction, utilisation de biomatériaux (bois, isolants biosourcés...) et de matériaux de seconde vie (plâtre, verre, bois...). 25% des matériaux proviendront du réemploi

Développement de la filière du réemploi : mise en place de partenariats avec des entreprises locales, notamment pour :

- Garantir une utilisation de matériaux issus de la région et faire vivre l'économie locale
- S'affranchir de la dépendance des prix et se placer comme un levier d'attractivité
- Garantir la mutualisation des besoins des acteurs du territoire.

Actions d'animation auprès du grand public : visite du chantier et sensibilisation aux enjeux d'économie circulaire (mise en place de questionnaires interactifs, à destination de toutes les tranches d'âge - en particulier les moins de 18 ans et les plus de 70 ans). Ces visites auront lieu avant, pendant, et après les travaux, afin de démontrer l'impact et la valeur ajoutée de la démarche d'économie circulaire impulsée.

Au-delà de ces 2 chantiers démonstrateurs, un travail sera effectué avec les aménageurs du territoire pour mieux intégrer les principes de l'économie circulaire dans les futurs projets.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

- Stratégie de développement de l'économie circulaire

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération
Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois
Ville de Villiers-sur-Orge

PARTENAIRES

ADEME, OREE, CAPEB, FFB...
SPL, SORGEM, aménageurs...

BUDGET ET FINANCEMENTS

Démolition/reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois :
Coût total : 756 000 € / subvention ITI : 302 400 €

Réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-orge

Coût total : 800 000 € / subvention ITI : 320 000 €

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE


2024-2030

Démolition / reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois : 2024 – 2026

Réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-orge : 2024-2027


INDICATEURS

- Nombre de réunions de formation et/ou d'informations organisées avec les acteurs du BTP
 - Synergies opérationnelles (en nombre d'actions et nombre d'entreprises engagées)
 - Pourcentage de matériaux réutilisés / issus du réemploi / biosourcés dans les projets de réhabilitation.
-


DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	
Accompagner la structuration d'un écosystème autour de l'hydrogène et de la filière logistique	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches de synergies et mutualisation de ressources et de moyens entre les entreprises du territoire pour limiter la pollution et l'utilisation de ressources naturelles. - Diminuer la production de déchets des entreprises 	
CONTEXTE	
<p>Dans le cadre de l'aménagement de la Base 217, Cœur d'Essonne agglomération et la SPL AIR 217 portent une démarche d'alimentation énergétique décarbonée à horizon 2030 et ambitionnent de faire de ce site un lieu d'excellence et d'innovation en matière d'énergies renouvelables, tout en créant des synergies avec le reste du territoire de Cœur d'Essonne.</p> <p>Par ailleurs, avec le plan gouvernemental « place au soleil » promulgué en 2018, le ministère des Armées a retenu en mars 2021 la société NEOEN pour développer un projet photovoltaïque sur la partie centrale militaire de la Base 217, d'une superficie de 32,4 ha, située pour 79% sur la commune du Plessis Pâté et 21% sur la commune de Brétigny-sur-Orge. La puissance de crête de ce projet est estimée à 34,8 Mwc. La production annuelle de la centrale est estimée à 40 GWh, soit la consommation moyenne d'une ville de 15 000 habitants. La production électrique annuelle de la centrale photovoltaïque permettra l'économie de 18 360 tonnes d'émissions équivalent CO2 par rapport aux émissions moyennes d'une production identique du mix énergétique français.</p> <p>Cœur d'Essonne agglomération et la SPL AIR 217 ont donc souhaité travailler avec la société NEOEN pour créer une unité de production d'hydrogène connectée à la future centrale solaire photovoltaïque permettant de produire un hydrogène dit « vert ». Cette unité de production sera également située sur la Base 217, sur des terrains appartenant actuellement à l'Agglomération et sera couplée à une station d'approvisionnement pour les véhicules.</p> <p>En effet, le développement de l'hydrogène vert est une des solutions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, tout particulièrement dans les secteurs de la sidérurgie, des mobilités terrestres, fluviales ou même aériennes. Les qualités énergétiques et matière intrinsèques de l'hydrogène suscitent de nombreux espoirs pour accompagner les politiques de transition énergétique et écologique.</p> <p>Dès lors, l'implantation sur la Base 217 d'un projet de production d'hydrogène couplé à une centrale solaire photovoltaïque constitue l'opportunité de structurer un écosystème territorial autour de cette ressource énergétique qui pourrait répondre aux besoins des entreprises de logistique et de transport de notre territoire.</p>	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'approvisionnement en carburants alternatifs sur le territoire - Rapprocher l'offre de la demande des entreprises - Faciliter la structuration de l'écosystème territorial autour de cette ressource énergétique - Contribuer à l'innovation territoriale dans le domaine de la production et l'utilisation de l'hydrogène renouvelable 	

IV.18

<p>ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>1. Suivre et faciliter l'implantation de la centrale photovoltaïque et de l'unité de production d'hydrogène portés par NEOEN</u> <u>2. Mettre en relation les entreprises de la logistique et du transport et la société de production d'hydrogène</u> Il s'agit d'organiser des temps d'échanges entre les entreprises du territoire et la société de production d'hydrogène pour évaluer les potentialités existantes. <u>3. Evaluer, avec les entreprises du territoire, les opportunités d'expérimentation de véhicules hydrogènes pour leurs activités</u> S'il s'avère que la production d'hydrogène est suffisamment importante pour alimenter des véhicules poids lourds et que les entreprises du transport se montrent intéressées pour expérimenter cette technologie, on pourrait alors envisager un achat groupé de camions hydrogène. <u>4. Faciliter l'accès des entreprises aux subventions et dispositifs de financements</u> L'Agglomération pourra conduire une recherche mutualisée de partenaires financiers pour les investissements (ADEME, Caisse des Dépôts...). 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Sans objet</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>NEOEN Cœur d'Essonne Agglomération et SPL AIR 217</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Entreprises du territoire</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>Projet privé</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Centrale photovoltaïque et unité de production d'hydrogène</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt PC : fin 2023 - Démarrage des travaux : 2024 - Livraison courant 2025 <p>Structuration de l'écosystème territorial : 2024 – 2030</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises accompagnées (en nombre d'entreprises rencontrées ou mobilisées, en nombre de dossiers déposées, en € de subventions obtenues) - Véhicules hydrogène (en nombre de véhicules mis en circulation par les entreprises du territoire, en % du parc de véhicules immatriculés sur le territoire) - Production annuelle d'hydrogène 	

DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	
Accompagner la structuration d'un écosystème autour du carton issu des Déchets d'Activités Economiques	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches de synergies et mutualisation de ressources et de moyens entre les entreprises du territoire pour limiter la pollution et l'utilisation de ressources naturelles - Diminuer la production de déchets des entreprises 	
CONTEXTE	
<p>Les activités économiques du territoire sont émettrices et productrices de déchets importants, pour un volume évalué à 75 000 tonnes / an, soit l'équivalent de 2 500 poids lourds de 30 tonnes. 21% de ces déchets sont des papiers ou des cartons qui représentent un gisement important pouvant faire l'objet d'un projet de récupération et de valorisation pour une réutilisation ou du réemploi.</p>	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> - Coconstruire, avec les acteurs du territoire, une offre locale permettant la collecte, le réemploi et la valorisation des cartons issus des Déchets d'Activités Economiques (DAE) 	
ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)	
<p>1. Evaluer l'opportunité d'implantation d'une structure destinée à la collecte, au tri, à la réutilisation et au réemploi des cartons issus des DAE</p> <p>L'Agglomération portera une étude d'opportunité simple pour confirmer le gisement de cartons identifié et consolider le modèle économique du projet.</p>	
<p>2. Consulter les acteurs locaux de l'ESS et de l'insertion pour envisager le portage local de cette nouvelle activité</p> <p>La structuration de cette nouvelle activité économique pourra s'appuyer sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion, partenaires du territoire et de l'Agglomération.</p>	
<p>3. Accompagner la recherche et faciliter l'accès aux subventions et dispositifs de financements</p> <p>L'Agglomération mobilisera ses réseaux et ses contacts pour accompagner la structure porteuse de l'activité économique dans sa recherche de financements.</p>	

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Sans objet	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES Act'Essonne, France Active 77-91, Initiative Essonne, ADEME
BUDGET ET FINANCEMENTS Etude d'opportunité : 7 500 € TTC Financements ADEME mobilisables sur l'aide à l'investissement	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2024-2026	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Création effective de l'activité- Cartons valorisés (en tonnes et % réemployés ou revalorisés sur le total collecté)	

DEVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Accompagner la structuration d'une recyclerie des Déchets d'Activités Economiques	
<p>OBJECTIFS STRATEGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser la création d'un équipement permettant aux entreprises de sortir leurs matériaux réemployables de la boucle de traitement des déchets - Favoriser le réemploi des déchets d'activité économique et des déchets issus de l'industrie du cinéma 	
<p>CONTEXTE</p> <p>Chaque année sur l'Agglomération, sont produits environ 75 000 tonnes de déchets générés par les activités économiques, une grande partie de ces déchets étant mise en décharge sans envisager de solution de réutilisation ou de réemploi. Par ailleurs, la création sur le territoire des studios de tournage sur la Base 217 pose la question de la prise en charge spécifique des décors et accessoires à l'issue de spectacles et de tournages de films, pour lesquels il n'existe pas de filière de réemploi appropriée. Cette problématique est partagée par de nombreuses entreprises de production à l'échelle francilienne et des groupes de travail ont été orchestrés en lien avec l'association OREE et la Région Île-de-France pour aborder ces questions (projets Circul'Art 1 & 2). Il existe manifestement de véritables enjeux à travailler sur ces sujets.</p> <p>C'est dans ce contexte que CDEA a lancé une consultation pour élaborer une étude de faisabilité permettant de valider l'opportunité de création d'une recyclerie sur notre territoire, dédiée aux déchets des activités économiques d'une part, et aux déchets de l'industrie du spectacle et de l'audiovisuel d'autre part. L'étude a été lancée fin janvier 2020. La première phase a permis de réaliser un diagnostic de territoire qui a servi de socle pour la seconde phase de l'étude : la faisabilité en tant que tel. Les conclusions de l'étude ont été validées en décembre 2020.</p> <p>L'objectif du projet de création de recyclerie autour de ces flux de déchets serait donc de récupérer la part réemployable des déchets issus des activités économiques d'une part et de l'industrie du spectacle et de l'audiovisuel d'autre part, pour les revendre à prix solidaire aux particuliers.</p>	
<p>OBJECTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer la part réemployable des déchets issus des activités économiques et de l'industrie du spectacle 	
<p>ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la création et l'installation d'une recyclerie dédiée aux déchets d'activités économiques et du cinéma sur la Base 217. → Il est prévu que ce projet soit porté par la société qui développe le pôle industriel cinématographique sur la Base 217 2. <u>Mettre en lien la recyclerie avec les acteurs économiques du territoire qui produisent des déchets ou les réutilisent.</u> 	

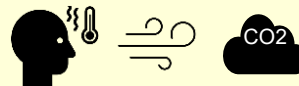
IV.20

<p>➔ L'animation du tissu entrepreneurial assurée par le Pôle développement économique ainsi que les démarches d'EIT initiées sur le territoire doivent permettre la mise en relation de la future recyclerie avec les acteurs économiques locaux.</p>	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Stratégie de développement de l'économie circulaire</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération SPL AiR217</p> <p>Société chargée du développement du pôle industriel cinématographique</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>ADEME, OREE, RESSAC, Région Ile-de-France...</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>Sans incidence pour l'Agglomération</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>A définir avec les opérateurs</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">- Tonnage d'éléments réemployables collectés chaque année- Indice de fréquentation : nombre et qualité des clients	

V.21

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Créer et accompagner la transition de nouvelles fermes



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Permettre à tous les habitants de se procurer des produits alimentaires sains et locaux ;
- Mieux rémunérer les agriculteurs et créer de l'emploi ;
- Protéger notre capital naturel, la biodiversité et les ressources.

CONTEXTE

Un des objectifs de Sésame vise à créer de nouvelles fermes en mobilisant du foncier non exploité (espaces en friche ou difficilement mobilisables) et en accompagnant les installations agricoles lors du départ en retraite des agriculteurs.

Sésame vise également à accompagner les fermes existantes tant dans leurs débouchés locaux, que dans leurs pratiques.

Pour permettre la création des nouvelles fermes, une cellule foncière a été créée. Co-animée par la SAFER et l'Agglomération, elle assure le suivi opérationnel des opportunités foncières, de leur anticipation à leur attribution. Elle vise à favoriser la mobilisation de foncier grâce à une meilleure anticipation et préparation des échanges des terres. En parallèle, un travail de recensement du foncier mobilisable est réalisé auprès des 21 communes de Cœur d'Essonne afin de pouvoir développer l'implantation des fermes, et un accompagnement individuel de chacun des projets est réalisé par l'ensemble des partenaires de Sésame.

Une première exploitation a vu le jour sur la Base 217 : la Ferme de l'Envol. Ferme pilote en agroécologie, elle est porteuse de multiples innovations et se veut triplement performante par son système agricole, ses choix techniques et son organisation humaine. Au-delà de ce projet, ce sont 13 nouvelles fermes qui ont poussé avec l'aide de Sésame, sur Cœur d'Essonne et sur les territoires alentours.

Fort de son succès, la cellule foncière a été élargie en 2023 à l'Agglomération voisine de Grand Paris Sud, permettant de multiplier son efficacité à l'échelle du sud francilien.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Créer ou accompagner dans la transition 40 fermes directement sur Cœur d'Essonne et 60 de plus sur les territoires alentours d'ici 2030 :

- Consolider et développer les nouvelles fermes existantes
- Implanter de nouvelles fermes sur le territoire
- Accompagner les agriculteurs en phase de transmission et faciliter les reprises

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

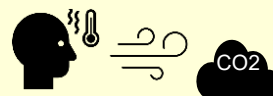
1) Consolider le modèle économique la Ferme de l'Envol

<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : Créer une ferme agroécologique pilote de 75 hectares sur la Base 217. • Phase 1 d'investissement (2019-2022) : lancement et consolidation de l'activité maraîchère • Phase 2 d'investissement (2023-) : Plan d'agrandissement et de développement d'équipements et activités supplémentaires (polyculture) <p>2) Soutien à la création de nouvelles fermes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif : Favoriser l'installation de nouvelles fermes en vue d'augmenter la production et la consommation locale de denrées agricoles. • Réalisations 2020-2023 : Mise en place de la cellule foncière, travail sur plus de 50 pistes foncières, installation ou conformation de 13 exploitations, facilitées par la mobilisation de la cellule foncière • Projets futurs : Poursuite du travail des plus de 50 pistes foncières pour viser le plus d'installations/confortations pérennes de fermes. 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Programme Sésame</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Pour les fermes : la cellule foncière composée de la SAFER, Cœur d'Essonne Agglomération ; Terres de liens, Ile-de-France Nature, l'Etat (DDT 77 et 91, DRIIAF), Les Champs des possibles, le CFPPA Bougainville ; la Chambre d'agriculture, le point accueil-installation de la Chambre d'agriculture, Région Île-de-France, Banque des territoires et SGPI (France 2030)</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>Ingenierie foncière, dont pilotage de la cellule foncière : 496 000 € dont</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 248 000 € de subvention Territoire d'innovation (2020-2025) et ○ 124 000 € de subvention de Cœur d'Essonne (2021-2025). <p>Création et accompagnement des fermes : au cas par cas en fonction des projets (financements privés et subventions publiques agricoles)</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>10 ans : 2019-2029</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fermes installées et/ou confortées dans leur projet agricole. - Nombre de transmissions de fermes accompagnées. 	

V.22

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Diversifier la commercialisation de la production locale



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Relocaliser l'alimentation des habitants du territoire via la consolidation et la diversification des modes et canaux de vente ainsi que, si besoin, l'appui à la transformation.

L'objectif est d'agir sur :

- La massification de l'offre,
- la restauration collective et en priorité la restauration scolaire,
- la distribution : entreprises de la restauration, grandes et moyennes surfaces, commerces de proximité, marchés de plein vent...

CONTEXTE

Via son programme Sésame, l'agglomération souhaite relocaliser l'alimentation de ses habitants en favorisant la commercialisation des denrées agricoles, ou qui en sont issues, sur des circuits de proximité.

Elle ambitionne de rapprocher l'offre et la demande, en renforçant les canaux actuels et en impulsant de nouveaux, avec l'objectif de créer ou soutenir un point relais dans chacune des communes de Cœur d'Essonne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Consolider les canaux de distribution actuels, en créer de nouveaux
- Créer de nouveaux espaces et lieux de vente

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

En lien avec les partenaires Sésame concernés

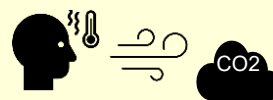
- Consolider les canaux de distribution actuels, en créer de nouveaux
 - **Mettre en lien les producteurs avec les "intermédiaires" locaux (restauration collective, points de ventes...)**
 - **Développer le nombre et la diversité des points de ventes, en développant, par exemple, les paniers en gare.**
- Créer de nouveaux espaces et lieux de vente
 - **Mise en place d'au moins un nouveau point de vente de produits locaux, type magasin de producteurs**
 - **Soutenir la création de magasins à la ferme**
- Impulser, au besoin, une unité de transformation
 - **Identifier, qualifier et quantifier le besoin**
 - **Identifier, qualifier et quantifier l'offre locale disponible**
 - **Définir et dimensionner le type d'outil nécessaire et son modèle économique**
 - **Impulser sa mise en place**

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION ORT, ACV, développement économique	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération, SPL Air 217 et les communes	PARTENAIRES La Chambre d'agriculture (avec le réseau "Bienvenue à la Ferme"), le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB), les agriculteurs, la grande et moyenne distribution, les unions commerçantes alimentaires, SNCF Mobilités et autres partenaires du consortium Sésame Banque des territoires et SGPI (France 2030)
BUDGET ET FINANCEMENTS <u>Pour la commercialisation</u> : répartis entre plusieurs actions des partenaires précités, dont certains ont une action financée dans le cadre de Sésame. Co-financé par le plan France 2030 – Territoire d'innovation <u>Pour la transformation</u> : Fonction du ou des projets à définir	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2019 – 2029 Etudes préliminaires outil de transformation réalisée en 2020-2023	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Nombre de points de vente impulsés ou accompagnés en lien avec des actions du programme Sésame- Evolution de la part des produits locaux issus des fermes de Cœur d'Essonne Agglomération dans la restauration collective	

V.23

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Créer des unités de transformation agroalimentaire



OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Soutenir la création d'un ou plusieurs outils de transformation complémentaires permettant de développer les circuits courts et locaux sur le territoire

CONTEXTE

La transformation des produits agricoles est une brique essentielle du projet Sésame afin de disposer sur le territoire d'aliments issus d'une filière locale, responsable et durable.

C'est pourquoi, le territoire est à la recherche d'un opérateur regroupant toutes les compétences nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Un premier projet a été porté par l'entreprise Citoyens du Monde, productrice de la marque de produits bio "Mémé Georgette", pour installer un atelier de transformation centralisée de fruits et légumes biologiques (produits frais, secs, bocaux, conserves et surgelés) et un magasin/restaurant de vente en direct. Le projet est à ce stade suspendu, faute de repreneur industriel permettant sa mise en œuvre, le contexte économique de la post-Covid complexifiant par ailleurs les recherches.

Dans ce contexte, l'Agglomération prospecte pour trouver de nouveaux porteurs pour s'implanter sur le territoire et répondre aux besoins des exploitants. A ce titre, plusieurs outils de transformations complémentaires sont à l'étude pour pouvoir se développer sur le territoire, dont un outil plus léger de mise en qualité des légumes (nettoyage, tri, calibrage) qui répondrait tant aux besoins des agriculteurs que ceux des distributeurs, avec des modalités de mise en œuvre et de portage économique plus légères.

En parallèle, Sésame accompagne les outils de transformation déjà existants dans la consolidation des filières locales, et les projets à l'étude porté par les partenaires, dont le Département de l'Essonne.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1/ Définir les débouchés locaux possibles d'un ou plusieurs outils de transformation, ses objectifs, et son modèle économique (resto scolaire, resto entreprise, commerce de proximité...)

2/ Dimensionner les outils et leur fonctionnement

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

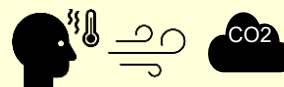
Pour valider l'idée d'implanter une unité de transformation, Cœur d'Essonne agglomération a lancé une étude de faisabilité et d'opportunité, confiée au bureau d'études CERESCO visant à définir la faisabilité d'outils de transformation locale complémentaires aux outils de transformation existants (coopérative bio de Combs la Ville...), ou en projet (légumerie départementale 91).

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Développement économique	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération, SPL Air 217 et les communes	PARTENAIRES La chambre d'agriculture (Bienvenue à la Ferme), le GAB, les agriculteurs, Groupe SOS, la GMS, les unions commerçantes alimentaires, SNCF Mobilités... Banque des territoires et SGPI (France 2030)
BUDGET ET FINANCEMENTS <u>Montant des études :</u> CERESCO : 132K€ Co-financé par le plan France 2030 Territoire d'innovation <u>Besoins de financement sur l'investissement :</u> Fonction du projet retenu	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2019-2029	
INDICATEURS - NOMBRE DE PROJETS DE TRANSFORMATION DE PRODUITS BRUTS ACCOMPAGNES DANS LA CREATION OU L'IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME SESAME	

V.24

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Renforcer les partenariats avec la recherche et les universités



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Favoriser la rencontre entre agriculteurs, unités de recherche et autres structures en vue de contribuer à faire progresser les connaissances dans le domaine de l'agroécologie
- Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches favorisant la prise en compte du capital naturel

CONTEXTE

Sésame affiche une ambition démonstratrice, autour d'un objectif de reproductibilité. Il invite à mettre en place un dispositif de recherche pour analyser et mettre en évidence les conditions d'une meilleure intégration de l'agriculture et de l'alimentation dans l'économie, l'aménagement et la vie des habitants.

Des travaux de recherche sont ainsi portés par le programme Sésame : une thèse sur la comptabilité écologique avec la Fondation AgroParisTech, un dispositif de recherche post-doctorant avec la Chaire Aménager le Grand Paris, et un partenariat scientifique avec l'association Terre et Cité sur le plateau de Saclay.

Sésame permet aussi l'accompagnement des agriculteurs à mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- piloter les programmes de recherche engagés sur Cœur d'Essonne agglomération
- garantir la cohérence avec d'autres programmes hors du territoire, portés par les institutions de recherche sur des thématiques proches
- suivre les indicateurs du projet Sésame et accompagner la gouvernance dans les évolutions à apporter au projet tout au long de son exécution
- apporter des réponses techniques et scientifiques sur les projets engagés par les membres du consortium.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

- Chaire comptabilité écologique-Thèse : Compter autrement, compter ce qui compte vraiment : L'action vise à expérimenter et étudier la mise en application du modèle comptable CARE (comptabilité triple capital) dans le cas des exploitations impliquées dans le projet Sésame. Ce modèle préfigure une nouvelle doctrine comptable permettant de lire autrement la création de valeur, en considérant tout autant la préservation des capitaux naturels, humains et financiers. Le projet a pour objectifs de déployer des outils de gestion liés à CARE dans les exploitations impliquées dans le projet Sésame : 1 ferme concernée en 2020 (Envol) et 10 en 2024. Il s'agit pour le thésard AgroParisTech d'approfondir la question des capitaux naturels et humains des fermes et de leurs emplois dans les modèles d'affaires agricoles, et pour les partenaires experts (Fermes d'Avenir et cabinet comptable Endrix) de

développer et implémenter des outils de gestion comptable intégrés, de former et sensibiliser les acteurs du territoire, ainsi que de communiquer sur les résultats obtenus.

- Chaire Aménager le Grand Paris : Le projet Sésame, dont une des premières actions porte sur le projet de reconversion urbaine et agricole de l'ancienne Base aérienne 217 (Ferme de l'envol) affiche une ambition démonstratrice, autour d'un objectif de reproductibilité. Ces deux caractéristiques invitent à mettre en place un dispositif de recherche - parallèle à la montée en puissance du projet SESAME - pour analyser et mettre en évidence les conditions d'intégration de l'agriculture dans l'économie de l'aménagement, et ce dans le contexte du Grand Paris. C'est dans cette perspective que la Chaire "Aménager le Grand Paris" de l'Ecole d'Urbanisme de Paris dont la SPL Air 217 est partenaire, ont souhaité avec Cœur d'Essonne agglomération lancé une action de recherche. Les résultats attendus de cette action consistent à produire de la connaissance scientifique sur la problématique et à assurer sa diffusion à différents milieux socio-professionnels. Il s'agit notamment de sensibiliser les opérateurs de l'aménagement (aménageurs, promoteurs, investisseurs, exploitants, ...) à l'intégration de l'agriculture dans leurs opérations tout en éclairant les conditions de faisabilité de cette intégration. Le protocole de recherche, avec le recrutement d'une chercheuse postdoctorante sociologue s'organise autour de la réalisation d'un film documentaire scientifique : celui-ci ne reflète pas qu'une simple valorisation des résultats (de type « communication »), mais constitue bien le résultat principal du travail de recherche.
- Living Lab - Terre et Cité : Création d'interactions entre les enjeux et objectifs de Sésame et les programmes de recherche de partenaires : Sésame est un « objet de recherche » des partenaires scientifiques et les partenaires scientifiques « challengent » Sésame. Terre et Cité accompagne les Communautés d'Agglomérations, de nombreux organismes de recherche et d'enseignement supérieur et la Chambre d'Agriculture pour soutenir l'émergence de projets, accompagner les dynamiques d'innovation et coconstruire avec l'ensemble des acteurs une dynamique de territoire qui réponde aux grands enjeux à venir. Par ailleurs, Terre et Cité a piloté une étude de faisabilité de la compensation carbone dans les sols agricoles du sud-ouest francilien sur plusieurs territoires dont Cœur d'Essonne, en partenariat avec l'INRA, CEREOPA et Carbone 4 et financée par l'ADEME, le GIEC, le département de l'Essonne et les territoires partenaires. Terre et Cité a proposé d'intervenir plus spécifiquement dans le projet Sésame pour promouvoir la certification agricole, sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans la concrétisation de projets inscrits dans le label bas-carbone.

Enfin, en partenariat avec le Syndicat de l'Orge, une action d'accompagnement des agriculteurs pour la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques a été lancée en 2022.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération et les membres du comité scientifique

PARTENAIRES

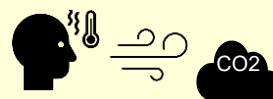
AgroParisTech et la fondation AgroParisTech
Institut d'urbanisme de Paris, Université de Paris Créteil
INRAE
Fermes d'avenir, cabinet comptable Endrix
Syndicat de l'orge, Terres et Cité, Chambre d'Agriculture, Département de l'Essonne

	Banque des territoires et SGPI (France 2030)
BUDGET ET FINANCEMENTS <i>250K€ sur 2022 –2026</i> Co-financé par le plan France 2030 – Territoire d'innovation	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2022-2026	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets de recherche cofinancés• Démarches agricoles favorables au climat et à l'environnement déployées sur le territoire (ex. Suivis écologiques faune et flore, nombre et type de MAEC mis en place, accompagnement à la labellisation bas-carbone, conversion en bio...)	

V.25

POURSUIVRE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Développer les initiatives citoyennes autour de l'agriculture et de l'alimentation



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le but du plan de mobilisation est :

- De faire en sorte que les habitants deviennent acteurs de la transition agricole et alimentaire de leur territoire
- De les encourager dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires, en privilégiant la consommation de produits sains et durables
- De leur permettre de participer à la structuration des actions de mobilisation citoyenne Sésame

CONTEXTE

Le plan de mobilisation vise à co-construire, mettre en œuvre et évaluer des actions pour accompagner les habitants de Cœur d'Essonne à adopter de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires. Il s'agit de mettre la population au centre du projet et de recréer un lien entre habitants et agriculteurs du territoire. Il est primordial de rassembler les citoyens, avec leurs compétences, leurs besoins et leurs valeurs, tout au long de ce projet d'intérêt général. Il ne s'agit pas seulement d'informer et de communiquer sur Sésame auprès des habitants mais d'en faire des forces vives du projet, à l'aide de moyens de mobilisation innovants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mener des actions qui visent à faire évoluer :

- les pratiques alimentaires des habitants (choix de consommation ayant un moindre impact environnemental, préparation culinaire, gestion des déchets),
- les mentalités des habitants face à l'alimentation (connaissance de l'offre locale permise par Sésame : confiance sur la qualité et les prix, accès aux produits),
- des interactions entre les consommateurs et les autres acteurs (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, etc.) pour promouvoir de nouvelles coopérations.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

- Construction du plan d'actions de mobilisation citoyenne
- Communication : utilisation des canaux de l'Agglo (journal, réseaux sociaux, site) et production de supports et outils de communication Sésame (film, jeu, brochure de présentation, plaquette, carnet des producteurs...)
- Évènementiel : participation à des événements et organisations d'évènements grand public (participation à des événements organisés par les villes sur les thématiques liées, conception et organisation d'une fête grand public...)
- Animation du conseil Citoyen sur un cycle thématique Agriculture et alimentation locales (ateliers réguliers mobilisant les membres du CODEVIC sur, par exemple, la création et la diffusion d'outils de communication)

<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et suivi de partenariats conventionnés avec des acteurs engagés dans la sensibilisation des jeunes publics notamment. • Elaboration d'une action en faveur du développement de jardins partagés collectifs dans les communes de l'Agglo et création/animation d'un réseau des associations de jardin partagé 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Programme Sésame</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Les communes de l'agglo, Le CODEVIC Les agriculteurs engagés dans des démarches d'accueil à la ferme et de pédagogie Les établissements scolaires Le tissu associatif, la société civile et les collectifs de citoyens Etc.</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p><i>Action mobilisation citoyenne pilotée par l'Agglo (420K sur 6 ans) + actions de sensibilisation portée par partenaires Sésame (100K sur 3 ans) : 520K€ sur la période 2020-2026 (Financements Territoire d'Innovation France 2030 & budget CDEA)</i></p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>2022-2026</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Actions pédagogiques ou de sensibilisation organisées (en nombre de projets accompagnés, en nombre de personnes sensibilisées) – Evénements dédiés à l'agriculture et alimentation (en nombre d'évènements, en nombre de participants) 	

VI.26

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Accélérer la modernisation de l'éclairage public



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Harmonisation et optimisation du fonctionnement des installations
- Renouvellement du patrimoine
- Réalisation d'économie d'énergie
- Réduction des coûts d'entretien et de maintenance
- Réduction de la pollution lumineuse
- Optimisation de l'éclairage selon les usages et l'identité de chaque commune (extinction de nuit)
- Réduction des émissions de GES
-

CONTEXTE

L'Arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses prévoit le remplacement des installations lumineuses vétustes par des installations plus vertueuses avant le 1^{er} janvier 2025.

Mais l'éclairage ne se limite pas aux types de sources lumineuses : leurs supports et leurs modalités d'installation sont également à prendre en compte. La modernisation de l'éclairage public permet également de réduire sa facture énergétique, l'éclairage public représentant le premier poste de consommation énergétique des collectivités et de répondre aux enjeux de limitation de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre énoncés par la Loi Energie Climat. Par ailleurs, au même titre que les économies d'énergies, la pollution lumineuse est une réelle préoccupation dont les impacts sur la biodiversité et la santé humaine ne sont plus à démontrer.

Cœur d'Essonne Agglomération a lancé en 2018 un plan de modernisation et d'optimisation de son patrimoine d'éclairage public, représentant 26 360 points lumineux et 557 armoires (en 2023), et répartis sur près de 600 km de voirie, au regard de :

- La mise aux normes progressive des installations
- La consommation électrique annuelle de ces installations
- Réduire la température de couleur à 2700 kelvin
- La mise en œuvre d'un large programme de développement des itinéraires cyclables sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et la mise aux normes des cheminements piétons qui exigent un éclairage adapté favorisant ces modes de déplacement
- L'intérêt porté par de nombreuses communes qui s'orientent désormais vers une optimisation des éclairages selon les typologies de voiries et les différentes ambiances lumineuses possibles

L'éclairage public représente 58% des dépenses en énergie pour CDEA en 2023, un coût à l'année d'environ 2.2 millions € TTC, une consommation passée de 14 millions kWh (en 2018) à 10 millions de kWh par an (en 2022) et des émissions de CO2 de 1 076 tonnes par an (en 2018) à 770 tonnes par an (en 2022).

OBJECTIFS

- Remplacement de 10 % de luminaires non conformes et/ou énergivores chaque année à partir de 2023, par des luminaires à LED économes en énergie et nécessitant moins d'entretien
- Avoir un état du patrimoine des installations d'éclairage public en vue de leur modernisation et de leur optimisation en menant une étude sur l'ensemble du territoire
- Réduire les temps d'allumage par la mise en place d'horloges astronomiques performantes
- Réduction de la puissance, par la mise en place de détecteur de présence et la mise en place d'appareillage régulant la puissance de chaque luminaire
- Mise en place d'extinction de nuit
-

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Remplacer les équipements vétustes ou non conformes

Il s'agit de déposer les installations existantes et déjà identifiées sur certaines communes comme non conformes et/ou très énergivores, pour les remplacer par des équipements aux normes et répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique : installation de lanternes à LED, suppression des ballons fluorescents, mise en place d'horloges astronomiques performantes.

En 2023, les élus ont décidé, à travers le plan de sobriété de l'Agglomération, d'accélérer le taux de remplacement des lampes et de le fixer à 10% du patrimoine, chaque année. A cet effet, ils ont voté, dans le cadre du plan de sobriété, un budget exceptionnel de 2 400 000 € supplémentaires pour l'année 2023.

2. Lancer une étude de modernisation et d'optimisation des installations existantes

Un diagnostic du patrimoine a été établi, en se rapportant à la base de données exhaustive fournie par Cœur d'Essonne Agglomération. L'analyse des matériels en place permettra ainsi d'aboutir à la définition d'axes d'orientation de maîtrise des coûts d'énergie en dressant une stratégie globale de modernisation du parc. L'élaboration d'une charte lumière par commune, permettra, in fine, d'aboutir à l'identification des matériels adaptés à chaque type de voie, et à une puissance d'éclairage appropriée aux contextes et particularités de chaque lieu et chaque usage.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Plan de sobriété énergétique

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Communes

BUDGET ET FINANCEMENTS

Budget inscrit à la PPI : 4 000 000 € hors budgets exceptionnels

Subventions Plan de relance et Fonds Vert Etat

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2026

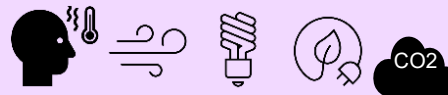
INDICATEURS

- Actions de modernisation des systèmes d'éclairage publics réalisées (en nombre de luminaires et d'horloges remplacés, en €, en nombre de communes concernées)
- Consommation énergétique de l'éclairage public (en kWh annuel et en kWh par habitant)

VI.27

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Intégrer la question des transitions dans le cadre du contrat de ville 2024-2030



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Sensibiliser et former les habitants des Quartiers Politique de la Ville
- Promouvoir et valoriser les comportements responsables
- Favoriser la sobriété énergétique
- Inciter à une consommation responsable
- Encourager la participation et les projets collectifs citoyens
- Encourager la mobilisation des jeunes

CONTEXTE

La Politique de la ville a pour finalité de rétablir la cohésion urbaine et sociale de l'ensemble d'un territoire, en proposant des moyens et des actions spécifiquement dédiés aux quartiers en difficulté et à leurs habitants. Outil majeur de solidarité nationale et locale, elle est conduite par l'Etat, les collectivités et leurs groupements pour servir l'objectif commun de réduire les écarts de conditions de vie entre les résidents des quartiers prioritaires et celles des habitants des autres quartiers, dans un souci d'égalité et d'équité.

Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces politiques de cohésion urbaine et sociale, à l'échelle intercommunale. Ils sont définis en associant notamment l'Etat, l'Agglomération, les communes et les habitants des quartiers identifiés.

Cœur d'Essonne travaille actuellement à la refonte de son contrat de ville pour la période 2024-2030, pour lequel l'Etat souhaite particulièrement renforcer la thématique des transitions, notamment énergétiques et écologiques.

OBJECTIF

Accompagner la mise en œuvre d'actions de transition écologique et énergétique dans les quartiers en politique de la ville

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Intégrer la question des transitions dans le contrat de ville 2024-2030

Le nouveau contrat de ville couvrant la période 2024/2030, base contractuelle des échanges et projets relatifs aux quartiers prioritaires, intégrera la thématique transversale de la transition écologique et énergétique.

2. Impulser la mise en œuvre d'action dans ce cadre

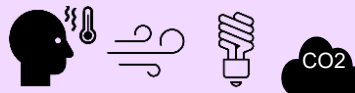
Un travail a d'ores et déjà été amorcé par le service Politique de la Ville pour se rapprocher des différents services de l'Agglomération porteurs de l'évolution des habitudes alimentaires, des moyens de transports plus écologiques... afin de faire émerger des actions de droit commun ou spécifiques dans les quartiers prioritaires ayant pour objectif

<p>notamment la transition écologique et énergétique : pour exemples, la sensibilisation à une alimentation saine et en circuits courts (programme Sésame), le développement de la pratique du vélo auprès des habitants des quartiers prioritaires (programme <i>Savoir Rouler à Vélo</i>, ateliers de co-réparation vélo itinérants...)... De nouvelles actions déployées dès 2024 contribueront à sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires aux urgences écologiques et énergétiques. Elles leur permettront de découvrir des moyens accessibles sur le territoire pour participer aux changements nécessaires pour demain, dans et hors quartiers.</p>	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Services de droit commun : Pôle transports, Sésame, Santé, Sport, habitat...</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Etat, Caf, Département, communes, associations...</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>2024 -2030</p>	
<p>INDICATEUR</p> <p>- Nombre d'actions inscrites sous l'égide des transitions</p>	

VI.28

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Inscrire la transition écologique dans l'action des médiathèques



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Promouvoir et valoriser les comportements responsables
- Favoriser la sobriété énergétique
- Inciter à une consommation responsable
- Encourager la participation et les projets collectifs citoyens
- Encourager la mobilisation des jeunes
- Promouvoir la création artistique sur le thème de l'écologie

CONTEXTE

Cœur d'Essonne Agglomération a adopté la compétence optionnelle « *Gestion des équipements culturels* » et adopté la compétence facultative « *Mise en réseau de la lecture publique* ».

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indique qu'un établissement public de coopération intercommunale ayant décidé que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, doit élaborer et mettre en place un schéma de développement de la lecture publique devant entrer en vigueur le 1er janvier 2023.

Ce schéma a été adopté en conseil communautaire de juin 2023. Les axes stratégiques et opérationnels ont été définis afin de répondre à plusieurs textes structurants de la collectivité, tels que le Projet de territoire 2030 de Cœur d'Essonne adopté en 2019, la politique culturelle de Cœur d'Essonne adoptée en 2017. L'un des axes de ce schéma est consacré à la transition écologique et à l'innovation, en faisant des médiathèques des lieux d'expérimentations afin d'accompagner les transitions.

OBJECTIFS

- Diffuser la culture de la transition écologique par l'expérimentation
- S'emparer des enjeux de la transition écologique
- Inscrire les actions des médiathèques dans une démarche de développement durable

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

11. Développer les missions des fablabs numériques

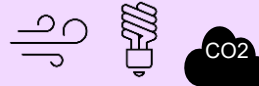
Le matériel acquis par le réseau des médiathèques (Fablab mobile, découpeuse laser, fablab de Sainte Geneviève des Bois, matériel de robotique) permet d'introduire les nouvelles technologies auprès des usagers. L'objectif est de renforcer les aspects réparation et réemploi offerts par ces équipements et faire connaître ces possibilités aux usagers.

<p>12. Engager les médiathèques de Cœur d'Essonne dans une démarche de « bibliothèque verte »</p> <p>Le dispositif « bibliothèque verte » a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se faire l'écho des réflexions sociétales sur le sujet de l'écologie au travers des collections, des actions culturelles et des pratiques professionnelles - Faire l'état des lieux des pratiques professionnelles plus vertueuses de l'environnement et les appliquer en démarche expérimentale - Participer à des actions portées par l'agglomération et les autres partenaires clefs (Département, associations locales) sur cet enjeu afin de valoriser le travail effectué dans les bibliothèques ainsi que dans d'autres services de l'Agglomération <p>13. Poursuivre les actions culturelles dans une démarche de développement durable</p> <p>Plusieurs actions sont inscrites au Schéma de développement de la Lecture Publique dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en place d'actions autour de l'économie sociale et solidaire - Développer le partenariat Sésame - Repenser le projet des grainothèques et jardins collectifs - Poursuivre la réflexion sur la proposition de collections atypiques (prêts instruments, objets, etc.) 	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Schéma de développement de la Lecture Publique (juin 2023) Economie durable et solidaire Développement social et proximité Prévention et gestion des déchets Pôle petite enfance</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes, établissements scolaires, structures petites enfance, médico-sociales, EHPAD, structures sociales, associations...</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <p>Financements DRAC, Département de l'Essonne</p>	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>2024-2026</p>	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation organisées par les médiathèques (en nombre d'événements, en nombre de participants) - Développement des collections « transition écologique » (création effective et nombre de documents) 	

VI.29

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Décarboner la mobilité des agent.es de la collectivité



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faire face à l'urgence environnementale de lutte contre le changement climatique
- Anticiper la vulnérabilité du territoire aux fluctuations du coût de l'énergie
- Optimiser le parc automobile communautaire

CONTEXTE

Les transports sont le 2^{ème} poste le plus énergivore sur le territoire de l'Agglomération et la mobilité constitue de fait un enjeu très important du PCAET territorial.

Le parc Auto de Cœur d'Essonne Agglomération est constitué de 140 véhicules, chiffre qui évolue peu grâce à une gestion particulièrement attentive des besoins des services et des conditions d'attribution aux agent.es. Une grande attention est portée lors du renouvellement de ces véhicules pour systématiquement rechercher des modèles plus fiables (nécessitant moins d'entretien) et moins consommateurs de carburant.

En 2023, la collectivité s'est dotée de 3 vélos à assistance électrique, mis à disposition des agent.es pour leurs déplacements professionnels, mais également pour être testés dans le cadre des déplacements domicile-travail.

OBJECTIFS

- Poursuivre et amplifier le travail d'optimisation du parc de véhicules
- Poursuivre et amplifier le verdissement du parc de véhicules
- Poursuivre et amplifier le déploiement des mobilités douces

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Réalisation d'une étude de renouvellement du parc automobile

L'Agglomération a lancé en 2023 une étude préalable au renouvellement de son parc automobile permettant de recenser les véhicules, d'évaluer l'état de la flotte et les perspectives d'évolution vers des véhicules plus sobres et plus vertueux. Cette étude sera achevée en 2024.

2. Verdissement du parc de véhicule

Le verdissement du parc de véhicule pourra être mis en œuvre dès 2024, sur la base des conclusions de l'étude précitée.

3. Poursuite de l'acquisition de vélos électriques

A l'issue de la période d'expérimentation sur l'utilisation des 3 premiers vélos à assistance électrique sur 3 sites pilotes, l'Agglomération dressera le bilan de l'opération et envisagera d'étendre le dispositif sur d'autres sites.

4. Adoption et mise en œuvre du forfait mobilité

L'Agglomération souhaite s'inscrire dans le dispositif du forfait mobilités, destiné à soutenir financièrement les agent.es qui s'engagent à privilégier les mobilités douces pour leur déplacements domicile-travail. Une délibération en ce sens doit être adoptée fin 2023, permettant la mise en œuvre du forfait mobilité dès janvier 2024.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Plan vélo

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

ADEME

BUDGET ET FINANCEMENTS

Budget renouvellement du parc auto inscrit à la PPI : 180 000 € par an

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

INDICATEURS

- Véhicules faibles émissions dans la flotte de véhicules de CDEA (en nombre de véhicules et % sur le total de la flotte de véhicules de CDEA)
- Part des agent.es ayant souscrit au forfait mobilité

RENFORCER L'ECORESponsABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Renforcer la démarche d'écoresponsabilité de l'administration



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Réduire l'impact écologique du fonctionnement de la collectivité
- S'inscrire dans une véritable démarche résiliente de transition écologique
- Témoigner de l'exemplarité environnementale de la collectivité dans ses domaines de compétences

CONTEXTE

Depuis sa création, l'Agglomération n'a de cesse de marteler son engagement en faveur d'un développement plus durable de son territoire et de transcrire cet engagement dans ses projets structurants : projet de territoire, Sésame, Plan Climat Energie, Schéma des EnR, SCOT, schéma d'économie circulaire...

La transition écologique demeure un enjeu prioritaire pour Cœur d'Essonne, l'ambition étant aujourd'hui d'inscrire l'engagement de notre administration dans le fonctionnement des services de la collectivité et de tendre vers une véritable écoresponsabilité au quotidien, l'écoresponsabilité étant une approche globale de prise en compte des enjeux environnementaux du développement durable. Sa mise en place dans la collectivité doit permettre non seulement de sensibiliser les agent.es mais aussi de jouer un rôle moteur dans la transition écologique tout en témoignant d'une certaine forme d'exemplarité environnementale, qu'il s'agisse de sobriété énergétique, de réduction des déchets ou de préservation de la biodiversité. De nombreuses actions existent déjà au sein de nos services, il s'agit d'aller encore plus loin et de déterminer nos moyens, pratiques et concrets, de réduire voire de supprimer les impacts négatifs de notre fonctionnement sur l'environnement. Ainsi, notre collectivité contribuera à la lutte contre les gaz à effet de serre et les changements climatiques ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles, s'inscrivant dans une véritable démarche résiliente de transition écologique.

OBJECTIFS

- Partager les enjeux de la transition écologique avec l'ensemble des parties prenantes de la collectivité
- Créer une dynamique collective pour tendre vers l'écoresponsabilité
- Sensibiliser et mobiliser les agents et les élus
- Permettre à chaque agent de s'impliquer individuellement et collectivement dans de nouvelles pratiques

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Organiser un plan de formation sur la prise en compte des enjeux de la transition écologique et de l'écoresponsabilité à destination des élus et des agents

L'objectif est de proposer un cadre de formation aux élus de la collectivité et aux agents pour partager les enjeux de transition écologique et leurs répercussions dans nos politiques et services publics. Un premier cycle de formation sera organisé à destination des élus et des cadres dès 2024, qui sera étendu à tous les agents en 2025.

A l'issue de cette formation initiale, un catalogue de formation, thématiqué par catégorie d'emploi et de métiers, sera constitué et proposé aux agents. L'objectif est que chaque agent puisse bénéficier d'une formation adaptée à son métier, qui lui permette de développer les compétences nécessaires pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

2. Proposer un programme de sensibilisation et d'animation annuels autour de l'écoresponsabilité

Un travail a été réalisé avec les agents de la collectivité sur les pratiques écoresponsables pouvant être mise en œuvre par chacun au quotidien, dans le cadre de l'exercice de ses missions. L'objectif de la démarche a été de coconstruire avec les agents un document autour des actions à mettre en œuvre au quotidien pour réduire l'impact de chacun sur l'environnement, avec pour résultat attendu de partager avec les agents de l'Agglomération, la philosophie et les valeurs de Cœur d'Essonne sur son engagement dans la transition écologique au sens large. Dès lors, un travail de concertation des agents a été organisé afin de recenser les écogestes et actions en faveur de la transition écologique sur lesquels ils sont prêts à s'engager et de déterminer ceux qui rencontrent le plus d'adhésion. Plus d'une centaine d'agent s'est impliquée dans cette démarche qui a abouti à la proposition de 50 actions à mettre en œuvre au quotidien pour être un agent écoresponsable.

Ce travail doit faire l'objet de l'édition d'un guide pratique de l'agent écoresponsable, destiné à devenir le point de départ de toute la démarche d'animation et de cohésion interne autour de l'écoresponsabilité. Un programme mensuel de sensibilisation et d'animations (webinaires, éco-défi, ateliers...) est prévu dès 2024 en ce sens.

3. Réfléchir à l'intégration d'objectifs écoresponsables dans les évaluations annuelles des agent.es

Pour asseoir le travail en cours autour de l'écoresponsabilité et de la mobilisation des agents dans leurs activités quotidienne, il est envisagé d'intégrer ces notions dans les pratiques managériales de notre collectivité. C'est en ce sens qu'une réflexion sera menée avec l'équipe de Direction pour intégrer des objectifs écoresponsables dans les objectifs annuels des agent.es, au moment des évaluations annuelles (orientation vers des formations dédiées à la transition écologique, objectifs en matière d'achats durables, de réduction des déchets, de réemploi...)

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

CNFPT

BUDGET ET FINANCEMENTS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

INDICATEURS

- Nombre d'élus.es et d'agent.es formés aux enjeux de transition écologique
- Nombre de participant.es aux événements de sensibilisation et d'information

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

S'engager pour une commande publique responsable



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Ecoresponsabilité de l'Agglomération dans son fonctionnement interne
- Réduire les impacts environnementaux de la collectivité (baisse de l'impact global des achats)
- Prendre davantage en compte les dimensions sociales dans la commande publique de l'EPCI
- Faire levier pour une économie plus verte, sociale et solidaire et d'un tissu économique local renforcé

CONTEXTE

Parce que la commande publique représente un puissant levier de promotion du développement durable pour une collectivité, entendue en tant qu'administration locale mais également en tant qu'écosystème d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, etc., Cœur d'Essonne contribue à une meilleure responsabilité environnementale, sociale et économique, en conduisant une **démarche de commande publique responsable**.

L'Agglomération s'inscrit ainsi en phase avec le déploiement des avancées de la loi du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience » face à ses effets en matière de commande publique, à savoir **l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique, d'ici cinq ans**.

On notera que cette loi vient couronner une série d'avancées législatives qui poussent les acheteurs publics à se saisir des enjeux de développement durable (loi AGECE sur le volet des produits réemployés / recyclés, loi EGALIM en matière d'alimentation, etc.).

Enfin, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite s'inscrire dans le respect des dispositions du décret n°2022-767 du 2 mai 2022, qui porte diverses modifications au code de la commande publique et qui étend l'obligation d'élaboration **d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**, aux collectivités dont le volume d'achats annuels est supérieur à 50 millions d'euros.

OBJECTIFS

- Décliner les enjeux de développement durable depuis la conception puis de la passation des contrats jusqu'à leur exécution, en intégrant des objectifs :
 - o environnementaux, visant la promotion des achats durables
 - o sociaux, visant l'intégration professionnelle des publics en difficulté
- Elaborer le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) communautaire
- Assurer la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Intégration des dimensions environnementales et sociales à tous les stades de la procédure de passation des contrats de la commande publique, lorsque cela est possible :
 - Au stade du sourcing
 - Au stade de la définition des besoins à satisfaire :
 - o spécifications techniques prenant en compte des objectifs de développement durable
 - o prise en compte de règles propres à certains secteurs économiques
 - o Prendre en compte le tissu économique local et la nécessaire combinaison avec le principe d'égalité entre les candidats
 - o la prise en compte systématique de la performance environnementale des produits
 - Au stade des critères d'attribution
 - Dans les conditions d'exécution des contrats de la commande publique
 -
2. Exemplarité de l'Agglomération dans le respect des dispositions de la loi AGECE, introduisant une nouvelle obligation dans la conclusion de contrats des collectivités : les acheteurs publics doivent depuis le mois de mars 2021, acquérir un minimum (entre 20 et 40 %) de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées :
 - Recours à l'utilisation de la plate-forme Agorastore (seconde vie aux biens immobiliers, réemploi des cartouches d'encre, travail sur la flotte de véhicules...)
 - Don de matériel n'excédant pas 300€ à des associations, dans le respect du Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)
 - Création d'une nomenclature qui devrait permettre à terme de décomposer les produits issus du réemploi et les produits ayant fait l'objet d'un recyclage, afin de pouvoir les distinguer des autres
 -
3. Poursuite des démarches de mutualisation en lien avec les villes de l'Agglomération (mise en commun de moyens humains/matériels/juridiques, pouvant prendre des formes variées et plus ou moins intégrées). Plusieurs dispositifs juridiques peuvent être mis en œuvre selon un degré d'intégration croissant, notamment :
 - Une action est effectuée de manière coordonnée par deux ou plusieurs collectivités, sans création de structure commune (ex : groupements de commandes)
 - L'EPCI crée en son sein un service mutualisé spécifique qui intervient pour le compte des communes membres (ex : instruction du droit des sols, conseil en énergie partagé...)
 -
4. Elaboration prochaine du SPASER. Ce schéma est un outil permettant de déterminer les objectifs de passation de marchés publics, concernant en priorité deux versants : le social et l'environnement. Il s'inscrit dans le plan national d'action pour l'achat public durable.
 - Le SPASER répond à 8 enjeux majeurs :
 - 1) Être exemplaire
 - 2) Effectuer un bilan des achats publics
 - 3) Travailler de façon transversale au sein de la collectivité
 - 4) Disposer d'un outil structurant pour de mettre en place un processus d'achat responsable
 - 5) Modifier ses pratiques d'achats
 - 6) Renforcer l'accès de l'économie sociale et solidaire à la commande publique
 - 7) Renforcer la montée en compétences des différents acteurs économiques du territoire
 - 8) Faciliter la visibilité de la stratégie d'achat de la collectivité

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Démarche transversale	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES
BUDGET ET FINANCEMENTS	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2024-2030	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Marchés publics avec disposition sociale et avec disposition environnementale (en nombre et pourcentage sur le total des marchés publics lancés)- Formations dédiées à la commande publique durable (en nombre de sessions, en nombre d'agents participants)	

VI.32

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Engager la collectivité dans une démarche de sobriété numérique



OBJECTIF STRATEGIQUE

Réduire l'impact social et environnemental du numérique

CONTEXTE

La sobriété numérique est la démarche consistant à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens. La part croissante du numérique dans les émissions de GES et la prise de conscience citoyenne de cette réalité placent la question de la sobriété numérique au centre des préoccupations des collectivités engagées dans des démarches d'écoresponsabilité.

L'Etat français a adopté le 15 novembre 2021 une loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) en réponse à 4 enjeux prioritaires :

- Faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numérique (éducation à la sobriété numérique)
- Limiter le renouvellement des appareils numériques et sanctionner l'obsolescence logicielle
- Promouvoir des usages numériques écologiquement vertueux
- Faire émerger une régulation environnementale concernant l'émission des réseaux et centres de données

Cette loi prévoit également l'élaboration, avant 2025 et pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

OBJECTIFS

- Promouvoir l'éco-conception des projets numériques
- Favoriser le recours aux low-tech
- Encourager les pratiques visant à réduire l'empreinte écologique du numérique

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Elaboration de la stratégie numérique responsable de la collectivité
Accompagnée par un cabinet conseil, l'Agglomération élaborera en 2024 sa stratégie numérique responsable. Cette stratégie explorera les pistes d'actions suivantes qui seront évaluées selon leurs impacts et leur acceptabilité :

- Révision de la politique de dotation des agents en équipements numériques :

- **Moins d'équipements** : multi écrans à limiter en nombre, retirer le téléphone fixe des agents qui ont un téléphone portable et l'acceptent, pas 2 ordinateurs mais 1 seul (PC portable pour ceux qui en ont besoin), etc.
- **Allonger la durée de vie** des équipements : idéalement plus de durée type, mais à remplacer uniquement sur panne
- **Faire l'acquisition d'équipements de seconde main** dès que possible
- **Faire l'acquisition d'équipements réparables** : déjà en cours avec certains téléphones portables
- **Limiter le nombre d'équipements hauts de gamme**, car plus consommateurs en matériaux et énergie
- **Mutualiser dès que cela est possible** (1 ordinateur pour plusieurs si possible, par exemple temps partagé)

La réflexion sera renforcée sur les matériels ayant un impact le plus important, sachant que la production initiale demande beaucoup d'eau, d'énergie, de terres rares (épuisables), de matériaux, transports depuis l'Asie, etc.

D'autres actions relatives aux comportements des usagers pourront également être intégrées : éteindre les équipements lorsque pas utilisés, éviter de regarder trop de vidéos (80% des flux sur Internet), limiter la multiplication des pièces jointes, faire le ménage dans ses mails et répertoires, etc.

2. Mise en œuvre de la stratégie

Dès 2025, mise en œuvre des actions inscrites à la stratégie numérique.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

BUDGET ET FINANCEMENTS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Elaboration de la stratégie numérique responsable : 2024
- Mise en œuvre de la stratégie : 2025 – 2030

INDICATEURS

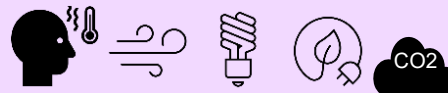
- Elaboration de la stratégie numérique responsable

Les indicateurs seront définis par la stratégie numérique responsable

VI.33

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Créer et animer une dynamique territoriale autour de la transition écologique



OBJECTIF STRATEGIQUE

Fédérer les acteurs du territoire autour de la transition écologique

CONTEXTE

Le scénario cible, définit dans le cadre du PCAET de Cœur d'Essonne, suppose un investissement important du territoire et de l'ensemble de ses acteurs, notamment sur le plan énergétique avec un développement important des différentes filières énergies renouvelables et de récupération ainsi qu'une accentuation de la sobriété énergétique et de la maîtrise de l'énergie dans l'ensemble des secteurs. Il traduit la volonté du territoire, de l'Agglomération, de ses communes et de l'ensemble de ses acteurs de s'engager dans un pilotage concerté de la stratégie locale et de renforcer la dynamique territoriale autour de celle-ci. A ce titre, Cœur d'Essonne a souhaité associer les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens) à la concertation préalable à l'élaboration de son PCAET.

Si le plan d'actions de Cœur d'Essonne Agglomération contribue à l'atteinte de ces objectifs territoriaux, c'est néanmoins l'ensemble des acteurs du territoire qui doivent se mobiliser et développer des actions de transition écologique. Dès lors, l'Agglomération se propose de créer, d'animer et de fédérer un réseau d'acteurs locaux, destiné à faciliter l'impulsion d'actions locales.

Cœur d'Essonne Agglomération organise par ailleurs des évènements destinés à sensibiliser les habitants à la transition écologique : la fête Sesame, organisée en juin, sensibilise à l'agriculture et à l'alimentation locale. Les escales du consommer autrement organisées sur le territoire en 2021 et 2022 et le Village pour consommer autrement, en novembre ou décembre depuis 2016, sensibilisent aux enjeux de consommation responsable ainsi qu'au zéro déchet. De nombreuses actions sont organisées dans les médiathèques du territoire : ateliers zéro déchets, animations de sensibilisation, médiation... Enfin, le Journal de l'Agglomération et ses réseaux sociaux informent régulièrement les habitants sur les initiatives locales liées aux transitions.

OBJECTIFS

- Impulser la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives
- Motiver la participation citoyenne

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Créer et animer la communauté de la transition écologique

Cœur d'Essonne Agglomération souhaite fonder et animer la Communauté de la Transition Ecologique, instance multi partenariale dédiée à l'émergence et à la mise en œuvre de projets locaux, innovants et ambitieux de transition écologique. Ces projets pourront être intégrés au PCAET lors d'une de ses prochaines révisions.

Dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration de son PCAET, l'Agglomération a réuni les partenaires territoriaux en préfiguration de cette communauté : services techniques

des villes, services de l'Etat, partenaires institutionnels et techniques, acteurs socio-économiques. Les partenaires présents ont manifesté leur intérêt quant à la création de cette communauté et un intérêt particulier pour le sujet des énergies renouvelables, qui pourra être le premier traité dès 2024. Les réunions de la communauté seront trimestrielles dans un premier temps, sous forme d'ateliers participatifs, de présentations de projets, d'experts ou de retours d'expériences et d'opportunités de financements.

2. Mobiliser le CODEVIC autour de la participation citoyenne

L'Agglomération souhaite également favoriser et soutenir les initiatives citoyennes de transition écologique en s'appuyant sur son Conseil de Développement et d'Implication Citoyenne (CODEVIC), déjà très mobilisé autour du programme de transition agricole SESAME. Le CODEVIC a été associé à l'élaboration du PCAET à travers 3 ateliers entre février et novembre 2023 :

- Un atelier autour de l'élaboration d'une fresque de la renaissance écologique, qui a permis aux participants de découvrir les enjeux de la transition écologique et d'en décliner une vision territoriale
- Un atelier de présentation du scénario Negawatt, qui a permis aux participants de consolider leurs connaissances autour des enjeux de sobriété, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables
- Un atelier de réflexions autour de la mobilisation citoyenne dans la démarche climat énergie, avec présentation d'une expérience de collectif d'énergies citoyennes.

Les travaux du CODEVIC seront poursuivis dès 2024 sur ces enjeux de mobilisation citoyenne, l'objectif étant d'impulser un ou plusieurs projets concrets portés par les habitants de cœur d'Essonne.

3. Sensibiliser les habitants à la transition écologique

L'Agglomération poursuivra ses campagnes de communication à destination des habitants, développées dans le Journal de l'Agglomération et via ses réseaux sociaux. Elle continuera également à organiser des évènements (fête Sesame, Village pour consommer autrement...) autour des enjeux de transition.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Communes, entreprises, chambres consulaires, institutionnels, habitants...

BUDGET ET FINANCEMENTS

Fonctionnement Développement Durable et CODEVIC

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

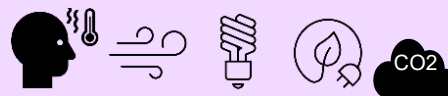
2024 – 2030

INDICATEURS

- Réunions de la communauté de la transition écologique (en nombre de réunions organisées, en nombre de participants par réunion, avec précision sur la diversité des acteurs)
- Réunions de participation citoyenne (en nombre de réunions du CODEVIC, en nombre de réunions grand public)

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

Développer des outils de suivi et d'évaluation de la transition écologique



OBJECTIF STRATEGIQUE

Suivre les impacts des politiques publiques sur les indicateurs de transition écologique : GES, consommations énergétiques, production d'énergies renouvelables...

CONTEXTE

Le suivi de la politique climat air énergie permet de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés et s'appuie sur des indicateurs venant alimenter un tableau de bord. Les indicateurs doivent être élaborés en amont pour suivre la mise en œuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs. L'évaluation a pour objectif de porter un jugement de valeur sur l'avancement et l'efficacité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.

En tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, Cœur d'Essonne Agglomération doit produire un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de son patrimoine et de ses services et doit l'actualiser tous les 3 ans. S'il donne des indications globales sur les politiques de transition écologiques portées par l'Agglomération, le BEGES peut manquer de précisions quant à l'évaluation de l'impact projet par projet. Des outils complémentaires sont alors à mettre en œuvre.

Cœur d'Essonne Agglomération a signé en 2022 un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME. Ce dispositif est une démarche d'amélioration continue des actions de l'agglomération dans le cadre de la transition écologique qui s'appuie sur la plateforme Territoire en Transition et ses 2 référentiels thématiques : l'un sur les enjeux climat air énergie, l'autre sur les enjeux économie circulaire. Par souci de cohérence, la démarche d'élaboration du PCAET a été menée de façon concomitante avec le renseignement de ces référentiels.

OBJECTIFS

- Doter la collectivité d'outils permettant de mesurer, suivre et évaluer les effets des actions inscrites à son PCAET
- Evaluer et améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions poursuivies
- Communiquer sur l'action publique

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Mettre en place un tableau de bord de la transition écologique

Les référentiels Territoire en Transition nous permettent de disposer d'un cadre de suivi et d'évaluation de nos actions de transition écologique et de définir des indicateurs chiffrés. Aussi, la démarche de suivi et d'évaluation du PCAET s'appuiera sur ces référentiels, nous permettant ainsi de nous inscrire dans le cadre défini par l'ADEME.

Ces référentiels nous permettront d'élaborer un tableau de bord de la transition écologique pour suivre la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET et visualiser ses principaux

indicateurs au regard des objectifs issus des trajectoires « cibles ». Ce tableau de bord technique pourra être traduit en un outil accessible et compréhensible par tous et publié sur le site internet de l'Agglomération.

2. Chiffrer les impacts énergétiques et climatiques des actions et projets portés par l'Agglomération

La collectivité souhaite se doter d'un outil lui permettant de chiffrer les impacts sur les consommations énergétiques et les émissions en Gaz à Effet de Serre des actions inscrites à son PCAET.

3. Etudier l'opportunité de mettre en place un budget carbone

Le budget carbone consiste à déterminer l'empreinte carbone de la collectivité en mesurant les émissions de GES associées à ses actions et, par conséquent, à leurs lignes budgétaires associées. Sans être à proprement parler une démarche de budgétisation des enjeux de transition, elle peut constituer un premier pas dans cette voie. Ainsi, la budgétisation carbone offre la possibilité à la collectivité de se fixer annuellement des objectifs de réduction de ses émissions en GES et d'évaluer la contribution de ses actions à l'atteinte de ces objectifs.

4. Etudier l'opportunité d'adopter une évaluation « climat » du budget (budget vert)

Il s'agit d'une analyse du budget de la collectivité, évaluant l'impact positif ou négatif de chaque ligne sur le climat.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Contrat d'Objectifs Territorial

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

ADEME

BUDGET ET FINANCEMENTS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 - 2030

INDICATEURS

- Budget associé à la politique climat-air-énergie (suivi des budgets carbone et budgets verts)
- Suivi-évaluation réalisé (en nombre de restitution du suivi par an, et par l'évaluation à mi-parcours et évaluation finale)

VI.35

RENFORCER L'ECORESPONSABILITE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ADMINISTRATION

S'inscrire dans des démarches partenariales de veille, d'observation et d'anticipation des effets du changement climatique



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Acquérir des connaissances sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et plus spécifiquement de l'adaptation au changement climatique
- Disposer d'expertises croisées de différents acteurs
- Mobiliser des partenaires clefs autour des projets de transition écologique de l'Agglomération
- Tirer les enseignements des retours d'expérience d'autres acteurs de la transition écologique
- Se saisir des opportunités de financement de projets de transition écologique portés par des acteurs divers

CONTEXTE

Cœur d'Essonne Agglomération attache une importance toute particulière à mener la transition écologique de son territoire dans une logique partenariale.

Adhérente historiquement ou plus récemment à différentes structures, elle bénéficie ainsi de l'expertise sectorielle, transversale, thématique et méthodologique de divers corps de métiers croisant leurs connaissances et leurs compétences, au service de son projet de développement durable. On citera notamment l'AREC (département énergie climat de l'Institut Paris Région), l'Institut Paris Région lui-même, le CEREMA, BruitParif, OREE,...

Cœur d'Essonne entretient également des relations étroites avec les partenaires institutionnels, publics (Etat, collectivités), parapublics (AREME), semi-privés et privés, etc., qu'elle mobilise pour disposer des ressources qu'elles mettent à disposition, bénéficier de leur appui technique voire financier, mais aussi en se positionnant dans des dynamiques menées collégialement.

OBJECTIFS

- Sensibilisation, formation
- Création de partenariats
- Expérimentation, innovation
- Rayonnement

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

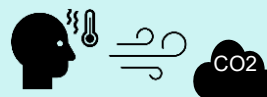
- Poursuivre les démarches partenariales permettant à l'Agglomération d'éclairer et de mettre en œuvre la transition écologique de son territoire
- Saisir les opportunités nouvelles permettant de renforcer la connaissance des différentes thématiques liées à la transition écologique et à leur déclinaison opérationnelle

<ul style="list-style-type: none">- Plus spécifiquement, concernant les thématiques ayant trait au changement climatique :<ul style="list-style-type: none">o Prendre part à l'observatoire régional de l'adaptation au changement climatiqueo Relayer et diffuser les informations concernant la résilience des espèces face aux effets du changement climatique (cf. guide régional présentant les essences végétales locales et adaptées au changement climatique ; observatoire régional de l'adaptation au changement climatique...)o Diffusion de guides d'accompagnement des territoires à l'adaptation au changement climatique (CEREMA, AREC...)	
LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Démarche transversale	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES AREC, IPR, CEREMA, OREE, BruitParif, CD91, CR Idf, ADEME, chambres consulaires, syndicats
BUDGET ET FINANCEMENTS - Montant des adhésions	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE Tout au long du PCAET	
INDICATEUR - Nombre de partenariats formalisés autour de la transition écologique	

VII.36

**PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES
ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Développer et préserver la biodiversité du territoire



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques trames vertes, bleues et noires
- Préserver la ressource en eau
- Renaturer les villes
- Gérer durablement le végétal
- Sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité
- Mobiliser tous les acteurs du territoire
-

CONTEXTE

Le milieu naturel représente un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. En effet, les recherches ont montré que les solutions fondées sur la nature peuvent fournir une part importante de l'atténuation des effets du réchauffement terrestre et augmenter notre capacité d'adaptation pour les décennies à venir.

Ainsi, la captation et le stockage du CO2 par les végétaux et le rafraîchissement de l'air, généré par le couvert arboré et les milieux humides, sont des éléments essentiels à renforcer et à préserver. L'équilibre et la pérennité des milieux naturels reposent en grande partie sur la biodiversité qui les compose.

Or, la biodiversité subit aujourd'hui une érosion alarmante. Dans la continuité de la COP 15, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, annoncée par le gouvernement en 2023, suit une ambition forte d'inverser l'effondrement du vivant en une décennie.

Le principe étant de restaurer la nature où elle a été dégradée, partout où cela est possible. La renaturation des sols, la plantation d'arbres et la réhabilitation de zones humides sont des enjeux majeurs de notre pays. C'est aussi une volonté affichée de lutter contre l'artificialisation des sols et de favoriser la transition agroécologique.

Notre agglomération possède un patrimoine naturel riche et diversifié auquel les habitants sont très attachés et qui contribue à la qualité de leur cadre de vie. Cœur d'Essonne Agglomération souhaite faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité un enjeu primordial de son action, afin de promouvoir la biodiversité tout en réduisant les effets du réchauffement climatique.

OBJECTIFS

- Connaître la richesse écologique du territoire
- Protéger les espaces naturels existants
- Identifier et sanctuariser les lieux stratégiques à forte valeur écologique et paysagère
- Renforcer le maillage des trames vertes, bleues et noires

- Encourager les communes à intégrer les continuités écologiques dans l'aménagement du territoire
- Adopter et appliquer systématiquement des modes de gestion différenciée
- Inciter les acteurs du territoire à s'intégrer dans cette démarche globale en faveur de la biodiversité
-
-

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

3. Mener des campagnes d'inventaires faune/flore dans les sites naturels existants (atlas biodiversité)
 - Réaliser des campagnes sur les sites naturels de l'Agglomération
 - Récupérer et agréger les données existantes à l'échelle de Cœur d'Essonne agglomération et notamment les atlas communaux réalisés par les villes
 -
4. Restaurer les milieux naturels existants
 - Mise en œuvre d'opération de renaturation des jardins, parcs et forêts en situation de dégénérescence écologique : plantation, abris pour la faune, gestion de l'eau
 - Lutter contre l'invasion des plantes exogènes envahissantes : identification, élimination, remplacement
 - Améliorer l'accueil du public : réfection des accès et des cheminements, sensibilisation
 -
 - Opérations identifiées : Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge, et Parc des Mares Yvon à Sainte- Geneviève-des-Bois
 -
5. Identifier et aménager des espaces / sites présentant un intérêt de préservation et de développement de la biodiversité dans les milieux naturels et urbanisés (friches industrielles ou agricoles, corridors écologiques fragmentés)
 - En collaboration avec les communes, prendre en compte ces sites dans les documents d'urbanisme PLU, SCOT afin de les sanctuariser et les aménager en conséquence (trame verte, bleue et noire)
 -
 - Opération identifiées : création d'une espace naturel à Egly, renaturation de la Base 217 (voir fiche action spécifique)...
 -
6. Repérer les lieux sensibles aux effets du changements climatiques et encourager les communes à les renaturer (ZAE, centres villes, écoles, espaces verts engazonnés)
 - Aider et inciter les communes à planter des arbres, à désimperméabiliser les surfaces, à diversifier le végétal
 -
 - Opération identifiée : 100 000 arbres (Voir fiche action spécifique), Bois Raphaël à Guibeville...
 -
7. Mobiliser les acteurs du territoire
 - Inciter les partenaires économiques à intégrer la notion de biodiversité dans la gestion de leurs espaces et leurs actions extérieures (gestion différenciée des espaces verts, Eco pâturage, plantation, don d'arbres...)
 - Intégrer et faire respecter des exigences sur le maintien de la biodiversité dans les cahiers des charges des projets d'aménagement (habitat, ZAE, ZAC), notamment en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau

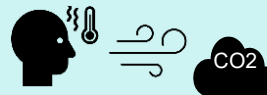
LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES Communes, CD91, Région IDF/Ile de France Nature, Agence de l'Eau SN, Etat, MACIF, Europe
BUDGET ET FINANCEMENTS <ul style="list-style-type: none">- Enveloppe variable selon les projets- IDF nature : 40 à 50 % des projets- CD91 : 50 % des projets- Etat : 10 à 30% des projets	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE Pour la PPI : 2022-2026 100 000 arbres : 2023-2030	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Îlot de fraîcheur (en nombre sur le territoire, en nombre de communes couvertes)- Projets en faveur de la biodiversité mis en œuvre par CDEA/villes (en nombre total et par commune, en spécifiant le cas échéant les partenaires impliqués)	

VII.37

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Porter l'éco exemplarité du projet de la base 217 en matière de biodiversité



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Mettre en œuvre un projet exemplaire de reconversion de site militaire articulant développement économique, social et écologique
- Porter l'accueil du vivant au même niveau que celui du développement
- Mettre en avant de fortes ambitions en matière de préservation et de développement de la biodiversité.

CONTEXTE

Le projet de reconversion de l'ex-base aérienne 217 porte sur un foncier d'environ 300 ha, avec l'objectif de créer 10 000 emplois et porté par une forte ambition écologique. Il engage à la fois Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL AIR 217, les communes de Brétigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté, ainsi que chaque porteur de projet dans une démarche commune et partagée. Ce projet d'envergure constitue un espace d'expérimentation environnemental, concernant la gestion des eaux pluviales, l'agriculture urbaine, l'approvisionnement énergétique et, en point d'orgue autour du paysage et de la préservation de la biodiversité

Fort d'une équipe pluridisciplinaire prenant comme point de départ les enjeux de l'eau et du vivant, constituée d'architectes-urbanistes, de paysagistes, d'hydrologues et d'écologues, le projet biodiversité de la base s'étend sur l'ensemble des secteurs Nord et Sud. Intégré au projet de la Ferme de l'Envol, à l'agriculture au Nord et à la grande prairie, il consiste à développer sur la Base 217 une trame de continuités écologiques pour augmenter la biodiversité sur site et assurer sa préservation, en connexion avec les trames du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Un premier schéma de biodiversité a été réalisé en avril 2016 afin de dimensionner cet important projet écologique. Avec la volonté de conforter les volets eau et paysage, ce schéma a été complété en 2020 avec le concours du bureau d'étude Coloco associé à Gilles Clément, paysagiste renommé dans la transition écologique à partir du vivant. Dans cette période, il a également été étroitement travaillé avec les services des Espaces Naturels Sensibles du Département, le Syndicat de l'Orge et la Région.

OBJECTIFS

- Mise en œuvre du schéma de biodiversité de la Base
- Tirer les enseignements de ce laboratoire d'expérimentation, dans l'objectif de dupliquer les bonnes pratiques sur le territoire

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

Le schéma de biodiversité porte sur la :

- Réalisation de 5,5 M€ de travaux de biodiversité sur environ 30 ha d'espaces qui resteront publics (soit environ 20% du foncier aménageable). Les travaux consistent en la création de prairies ouvertes, d'espaces plantés (arbres, arbustes, haies) et en eau (mares) particulièrement intéressants pour les oiseaux, certains insectes, amphibiens et petits mammifères, dont des espèces protégées, ainsi que la création de passages sur les obstacles routiers qui se trouvent sur la Base 217. Dans ce cadre, plus de 27 000 sujets ont déjà été plantés entre 2018 et 2022 au titre des continuités écologiques ;
- Instauration de fiches de lot sur les terrains privés pour garantir les continuités écologiques et la complémentarité avec les espaces publics ;
- Mise en place d'un plan de gestion écologique, avec notamment du pâturage ou la pratique de la fauche tardive. Il est également prévu l'instauration de liens avec les quartiers alentours et notamment les quartiers politique de la ville afin que le public puisse découvrir et s'informer sur la biodiversité qui l'entoure, et avec des écoles de la biodiversité et du paysage. L'enjeu consiste à placer le vivant au centre de la gouvernance du site afin d'agrader la biodiversité. Il s'appuie sur le modèle guide établi par l'office français de la biodiversité (OFB). Il sera par ailleurs complété par de nouveaux outils qui seront créés in situ : plateforme de compostage, pépinière circuit court, animation pédagogie, mise en place d'un observatoire de la biodiversité.

Schéma de gestion des eaux :

En parallèle, le projet de La Base 217 vise à intégrer les enjeux liés au cycle de l'eau de manière ambitieuse à l'échelle de l'ensemble du projet. Aujourd'hui, l'eau est canalisée et se jette dans les vallées, notamment celle de l'Orge avec des bassins de retenue intermédiaires.

Retrouver un nouveau cycle de l'eau en la valorisant correspond, selon les secteurs, à mutualiser et à optimiser les besoins sur l'agriculture, la biodiversité, le paysage et / ou la nappe phréatique.

Cette nouvelle stratégie « eau » élaborée par le bureau d'étude ATM associé à Coloco s'inscrit dans le récit sur le paysage, le vivant et la biodiversité de La Base 217, dans l'ambition de développer La Base comme projet écologique exemplaire.

Cette nouvelle approche du cycle de l'eau doit notamment permettre de tendre vers l'objectif « zéro rejet ». Il est à noter qu'il existe très peu d'opération « zéro rejet » de cette ampleur en France et aucune en Île- de-France.

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Fiches actions : "développer et préserver la biodiversité sur le territoire" et "accompagner la plantation de 100 000 arbres sur le territoire"

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération, SPL AIR 217

PARTENAIRES

Etat, Europe, Département, Région Ile-de-France, Syndicat de l'Orge, communes, porteurs de projet sur la Base 217, Agence de l'eau, Coloco, ATM, IEA

BUDGET ET FINANCEMENTS

Travaux de biodiversité : 5,5M€ co-financés par les Fonds Européens ITI, l'Etat, le Département de l'Essonne

Plan de gestion : 40 000€ d'études co-financé par le Département de l'Essonne. Coûts de fonctionnement à préciser

Schéma de gestion des eaux : coût estimé de 6M€ avec des co-financements possibles de l'Etat, de l'Agence de l'eau, et du Département

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Travaux de biodiversité : phase 1 et 2 mise en œuvre entre 2018 et 2022. Phase 3 prévue sur 2023-2026

Plan de gestion : étude en 2022-2023, démarrage des actions en 2024

Schéma de gestion des eaux : en 3 phases à partir de 2024

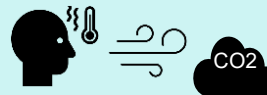
INDICATEURS

- Superficie des terrains dédiés à la biodiversité et nombre de sujets plantés
- Superficie des terrains déconnectés pour les eaux pluviales

VII.38

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Accompagner la plantation de 100 000 arbres sur le territoire communautaire



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Séquestrer le carbone
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Favoriser la biodiversité

CONTEXTE

Parce qu'ils permettent de stocker du carbone et de lutter contre les îlots de chaleur, les arbres jouent un rôle clé sur le climat urbain et dans la lutte contre les changements climatiques. Ils améliorent également la qualité de l'air, ils contribuent au cadre de vie et contribuent au maintien de la biodiversité en milieux urbains.

Convaincue par les bénéfices apportés par la plantation d'arbres sur son territoire, Cœur d'Essonne a déjà porté d'ambitieux projets de plantations, notamment sur la forêt urbaine à Villiers-sur-Orge (6 000 arbres plantés, 24 000 à terme) ou la Base 217 (27 000 sujets plantés). L'Agglomération souhaite poursuivre ses efforts et promouvoir les plantations à large échelle avec pour ambition d'atteindre 100 000 arbres plantés d'ici à 2030, que ce soit sur le patrimoine communautaire (espaces naturels, parcs, zones d'activités économiques...) ou en mobilisant les acteurs territoriaux et en premier lieu les 21 communes de Cœur d'Essonne.

OBJECTIFS

- Accélérer la plantation d'arbres sur le territoire de l'Agglomération
- Planter 100 000 arbres d'ici 2030
- Œuvrer pour la survie du patrimoine arboré

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Réaliser un bilan des plantations existantes et étude des potentiels

Cœur d'Essonne va établir un bilan de l'ensemble des plantations d'arbres projetées dans les aménagements à venir ainsi qu'un recensement des potentialités de plantations sur le patrimoine communautaire : la Base 217, forêt urbaine à Villiers-sur-Orge, espaces naturels gérés par l'Agglomération, zones d'activités économiques, ZAC, abords des équipements publics

Cela permettra de recenser l'existant et de définir les potentiels de plantation adaptés au site et aux enjeux de biodiversité locaux, mais également de prévoir les plans de gestion correspondant.

2. Planter des arbres sur le patrimoine communautaire

Sur la base du recensement précité, Cœur d'Essonne plantera des arbres sur son propre patrimoine, partout où cela sera envisageable, d'un point de vue foncier, technique, écologique et paysager.

Les plantations seront ainsi adaptées aux enjeux locaux et à l'espace disponible. A titre d'exemple, les plantations en ville, dans un secteur contraint avec des enjeux de biodiversité urbaine et d'ilot de chaleur seront différentes que dans les espaces naturels.

Les typologies de plantation (essence, taille, ...) seront également déclinées projet par projet afin de l'adapter aux spécificités et contraintes des sites (ex : présence de réseaux), mais également maximiser la réponse aux enjeux de biodiversité, captation carbone et réduction des ilots de chaleur.

3. Décliner le plan de plantation d'arbres en mobilisant les acteurs territoriaux

Afin d'associer les communes du territoire à la démarche, l'agglomération propose d'ouvrir un fond de concours permettant d'accompagner financièrement les villes dans l'acquisition d'arbres. Le fond alloué à chaque commune s'élèverait à 1€ par habitant. Ce fond permettra de financer les dépenses directement liées à l'achat et la livraison des arbres. Les communes quant à elles s'engagent à planter les arbres ainsi acquis et à procéder à leur entretien en leur assurant un développement optimal (notamment l'arrosage, le maintien des cuvettes d'arrosage et la taille).

Par ailleurs, outre les fonciers communaux, pourront également être mobilisés les bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises... L'objectif sera d'identifier les sites propices aux plantations, avec les acteurs concernés, et accompagner la mise en œuvre des projets au cas par cas.

4. Assurer l'entretien du patrimoine arboré

Entretien adapté des arbres pour favoriser leur croissance et leur survie : arrosage, taille, lutte contre les maladies et les ravageurs, protection des racines...

Un plan de gestion sera ainsi défini, au regard des enjeux économiques (optimisation frais de fonctionnement), technique et de favorisation de la biodiversité (ex : taille hors période de nidification).

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

Espaces naturels

Intégration de la Trame et verte et bleu / SCoT

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Communes, bailleurs, aménageurs, entreprise

Région, Département, Ile-de-France Nature, Etat, agence de l'eau, fondations et mécénats

BUDGET ET FINANCEMENTS

PPI 2020-2026 : 2,5M€ pour l'ensemble des espaces naturels dont des plantations d'arbres, à compléter en fonction des co-financements possibles (Fonds Vert, Département ENS, Ile-de-France nature, agence de l'eau...).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

INDICATEURS

- Arbres plantés (en nombre total, en nombre et % en milieu urbain, en nombre de communes concernées)
- Tonnes de carbone séquestrées

VII.39

**PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES
NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Restaurer le cycle naturel de l'eau



OBJECTIF STRATEGIQUE

« Infiltrer d'abord, planter ensuite et construire après »

CONTEXTE

Au-delà du respect de la séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, la préservation de la ressource en eau repose sur la mise en œuvre de solutions de gestion des eaux pluviales et souterraines. L'utilisation de la pluie en tant que ressource a une influence directe sur la réduction des inondations, sur la création d'îlots de fraîcheur et sur la préservation des ouvrages publics. Le déplacement mécanique d'eaux de nappe engendre des coûts énergétiques, réduit les usages valorisés et intensifie les phénomènes d'inondation.

Au-delà de ces enjeux, la restauration du cycle naturel de l'eau et l'infiltration à la parcelle sont des enjeux importants pour adapter notre territoire au réchauffement climatique et à ses conséquences, en particulier concernant la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

OBJECTIFS

- Lutter contre les inondations
- Maintenir le patrimoine
- Préserver la qualité des rejets
- Favoriser les îlots de fraîcheur et désimperméabiliser les sols

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

- Tout nouveau projet doit s'attacher à la conservation des eaux de nappe dans les sols (aucun rejet permanent d'eaux d'exhaure autorisé)
- Incitation au Zéro Rejet d'eaux pluviales, à gérer à la parcelle, sur le Territoire. L'obligation pour tout nouveau projet de distinguer les eaux pluviales de toiture des eaux de ruissellement des voiries afin de permettre une valorisation des eaux de toiture propre.
- Poursuite de l'accompagnement des mises en conformité par l'équipe d'animation, comprenant une prime supplémentaire à la déconnexion totale des eaux pluviales des collecteurs publics, jusqu'à la fin du 11^{ème} programme AESN*
- Intégrer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales aux projets d'espace public et aux aménagements : désimperméabilisation, végétalisation, infiltration, stockage à restitution différée en prenant en compte le coût de leur gestion
- Maîtriser les zonages d'assainissement collectif et non collectif en vue des vérifications périodiques réglementaires et de leur tarification

<ul style="list-style-type: none">○ Les extensions de réseaux sont à prévoir dans le cadre des accords avec les aménageurs○ Définition d'un niveau d'investissement pour le maintien du patrimoine et d'un niveau de service pour son entretien dans le cadre du schéma directeur d'assainissement	
LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION <ul style="list-style-type: none">- Fiche : Documents d'urbanisme locaux	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération	PARTENAIRES *Agence de l'Eau Seine-Normandie, CG91
BUDGET ET FINANCEMENTS <ul style="list-style-type: none">• Budget Général pour les eaux pluviales• Budget Assainissement pour les eaux usées• Recherche de financement dans le cadre de l'aménagement des espaces publics• Financement AESN sur la mise en conformité des usagers	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE <ul style="list-style-type: none">• Au cours du Schéma Directeur d'Assainissement• A l'occasion de l'intégration du SDA aux PLUs• Au quotidien pour la partie mise en conformité et pour les projets de requalification des espaces publics	
INDICATEURS DE SUIVI <ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de renouvellement de canalisation• Pourcentage de conformité avec déconnexion	

VII.40

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Produire et préserver la ressource en eau potable



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Obtenir la maîtrise publique de l'ensemble du service de l'eau potable
- Préserver la ressource en eau

CONTEXTE

Le 1^{er} janvier 2023, Cœur d'Essonne Agglomération et 3 autres intercommunalités ont créé le syndicat mixte fermé « Eau du Sud Francilien » dédié à la maîtrise publique de la production et du transport de l'eau potable. La ressource en eau devient ainsi un bien public sur le territoire essonnien. Ce nouveau syndicat a pour objet la reprise en propriété publique des installations de production et de transport d'eau potable de l'ensemble du Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF). Ses élus sont déterminés et useront de toutes les prérogatives de la puissance publique pour aboutir à la maîtrise publique totale de l'approvisionnement en eau de leur territoire. Eau du Sud Francilien a pour objectif à terme de reprendre la propriété des usines qui appartenaient au groupe Suez depuis 50 ans. Avec cette nouvelle entité, il s'agit de faire prévaloir l'intérêt général dans la gestion de la ressource en eau en engageant une baisse des tarifs et à terme, assurer une maîtrise entièrement publique de ces infrastructures.

Créée en 2016 par les élus de Cœur d'Essonne Agglomération, la régie publique « Eau Cœur d'Essonne » assure quant à elle la distribution, la facturation et l'entretien des réseaux d'eau potable sur les 21 villes de notre territoire. Cela représente 50 000 abonnés et presque 200 000 usagers. Son objectif est d'assurer à chaque abonné une qualité de service identique tout en veillant à faire bénéficier à chacun d'un prix de l'eau le plus juste possible. La préservation des ressources naturelles est par ailleurs l'un des engagements de la régie envers ses abonnés, avec la construction d'outils permettant une meilleure détection/anticipation des fuites, et la mise en place d'un projet participatif de sensibilisation aux écogestes et aux bonnes pratiques.

OBJECTIFS

- Reprendre en propriété publique les installations de production et de transport d'eau potable ;
- Lutter contre les fuites d'eau par tout moyen pour préserver la ressource ;
- Sensibiliser les usagers aux écogestes et aux bonnes pratiques.

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Poursuivre l'action politique de l'Agglomération en faveur de la reprise en propriété publique des installations de production et de transport d'eau potable de l'ensemble du Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF)

2. Moderniser le traitement des fuites sur le réseau

La régie publique « Eau Cœur d'Essonne » travaille activement à la mise en place de systèmes innovants permettant de lutter contre les fuites d'eau, tant chez les usagers que directement sur le réseau. A cet effet, elle envisage de mettre en place des dispositifs de télérelève, permettant de détecter les fuites quasiment en temps réel sur les compteurs. La Régie travaille désormais avec un outil supervisé par l'intelligence artificielle afin de mieux sectoriser la prédictivité des fuites sur canalisations et définir une politique de travaux encore plus efficace.

3. Sensibiliser les usagers aux écogestes et aux bonnes pratiques

La régie publique « Eau Cœur d'Essonne » met en œuvre des actions de sensibilisation auprès des usagers : bonnes pratiques sur son site internet, informations avec les factures, développement et réalisation d'outils ludiques, participation à la journée mondiale de l'eau ainsi qu'à des forums nationaux relatifs à la bonne gestion de l'eau, ...

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION

PILOTAGE

Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES

Eau du Sud Francilien
Régie publique « Eau Cœur d'Essonne »

BUDGET ET FINANCEMENTS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2024 – 2030

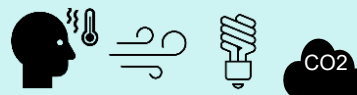
INDICATEURS

- Rendement du système d'alimentation en eau potable
- Animation de sensibilisations réalisées (en nombre d'événements, en nombre d'usagers sensibilisés)

VII.41

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mener des projets d'aménagement exemplaires



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Prendre en compte la nature dans les projets urbains
- Améliorer la qualité environnementale et paysagère des sites urbanisés
- Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dès les phases d'études, dans la conception, le chantier et l'exploitation des projets
- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Prévenir les risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air
- Améliorer le confort thermique des quartiers en luttant, par le végétal, contre les îlots de chaleurs urbains (en complément des projets de rénovation énergétique : bio-climatisation de la ville)
- Intégrer les trames vertes et bleues pour définir les projets d'aménagement urbains
- Assurer la compensation écologique, c'est-à-dire conduire des mesures écologiquement équivalentes aux impacts et aux pertes inévitables liées aux projets d'aménagement

CONTEXTE

Les opérations d'aménagement conduites par Cœur d'Essonne se doivent de décliner un nouveau modèle où la transition écologique s'invite et se déploie partout où cela est possible. Il s'agit de garantir la qualité du cadre de vie des habitants et des usagers, mais également de concevoir une ville résiliente, respectueuse de son environnement et relevant les défis du changement climatique.

- 1) Cœur d'Essonne déploie des projets d'aménagement majeurs : projets mixtes habitat-activités ou à dominante habitat, parmi lesquelles :
 - La **ZAC des Belles Vues**, concernant 56 hectares à Arpajon et Ollainville, qui fait l'objet d'une certification HQE™ aménagement. A terme, ce sont :
 - Environ 1 000 logements créés dont 30% de logements sociaux
 - 12 ha d'activités artisanales et de bureau
 - 3 500 m² de surface commerciale
 - 6 hectares d'espaces verts
 - La **ZAC Val Vert Croix Blanche**, d'une superficie de 77 ha au total (67 ha de périmètre opérationnel, 200 000 m² constructibles) dans le prolongement du pôle d'activités sud-francilien, permettra la création de 2 000 emplois, répartis sur les communes du Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois et Fleury-Merogis. Elle comprendra :
 - Des espaces à vocation économique (commerce, artisanat, activités tertiaires...)
 - Des espaces dédiés aux équipements et aux services
 - Une gare routière
- 2) Le projet d'aménagement de la Base 217 est un projet "hors norme", vecteur de développement et de qualité de vie sur Cœur d'Essonne Agglomération et plus largement sur le sud de l'Île-de-France. Depuis la fermeture de l'ancienne Base

aérienne 217 en 2012 et l'acquisition d'une partie des terrains par l'Agglomération fin 2015, une dynamique forte et rapide a été engagée sur ce site avec la création de plus de 5 000 emplois et un objectif de plus de 10 000 emplois à terme. Ce projet est porté par Cœur d'Essonne agglomération et la SPL AIR 217 dans une ambition d'excellence et d'innovation dans la transition écologique et agricole, avec la préservation de plus de 150 hectares d'espaces ouverts, de biodiversité et d'agroécologie permettant d'anticiper les objectifs de préservation du ZAN avant 2050. Prolongeant la place du vivant au cœur du modèle d'aménagement, la transition énergétique vient compléter ce cercle vertueux en visant la neutralité carbone d'ici à 2030. Celle-ci se veut ambitieuse et opérationnelle, avec la mise en place d'un réseau énergétique (chaleur, froid, électricité, hydrogène), reliant les producteurs d'énergie renouvelable et les consommateurs à l'échelle de la Base 217 et connecté au territoire. Elle accompagne également la transition agricole et alimentaire avec la création de la Ferme de l'envol depuis 2019, première action du programme France 2030 Territoire d'innovation Sésame et l'accompagnement de projets de transformation et distribution alimentaire.

3) Cœur d'Essonne s'est engagée dans une **Opération de Revitalisation de son territoire (ORT)**, par laquelle elle souhaite :

- Permettre la revitalisation des centres-villes en agissant prioritairement sur 3 piliers : Habitat, Commerce, Aménagement/Urbanisme, en bénéficiant notamment d'outils juridiques et de moyens innovants ;
- Placer le développement durable comme modèle pour le devenir de ses centralités.

La convention ORT, signée en décembre 2019 avec l'État, court sur une durée de 5 ans.

L'ORT de Cœur d'Essonne Agglomération est un projet intercommunal, en multisite, pour s'affirmer comme un territoire de proximité en revitalisant les 6 principales centralités du territoire, en cohérence avec les pôles gare.

4) Enfin Cœur d'Essonne Agglomération compte **30 Zones d'Activité Economique (ZAE)**, construites entre les années 60 et 90 en périphérie des centralités. Elles sont aujourd'hui confrontées au risque de vieillissement, voire de déclassement.

Les entreprises sont en effet de plus en plus en recherche d'un aménagement qualitatif des sites en adéquation avec leur image de marque, d'une animation économique et d'un accompagnement de l'agglomération et des services sur sites pour améliorer leur productivité, mais aussi le cadre de travail de leurs salariés.

Le risque de décrochage de certains parcs d'activités cumulant un certain nombre de dysfonctionnements est réel, avec pour conséquence le départ d'entreprises vers des sites plus récents et plus adaptés à leurs besoins.

OBJECTIFS

- 1) **Prendre en compte et décliner les enjeux de la transition écologique de l'aménagement** à une échelle stratégique et opérationnelle (projets urbains, ZAC, Ecoquartiers, etc.)
-
- 2) S'inscrire dans une démarche visant une requalification durable des ZAE dans une approche :
 - Globale, de gestion économe du foncier (sobriété foncière) avec une vraie volonté de développement durable, de qualité architecturale et paysagère
 - Préventive, pour éviter la dépréciation des sites d'activités et l'apparition de friches
 - Proactive, de dynamisation et de développement de leur attractivité (refabriquer du foncier économique à coût acceptable)
 - Participative, pour utilement associer toute les parties prenantes, les propriétaires, le représentant des entreprises, les élus locaux, les consulaires, notamment

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

- 1) Suivre les démarches de la certification HQE™ aménagement de la ZAC des Belles Vues

-
- 2) Poursuivre l'exemplarité du Projet d'aménagement de la Base 217, comme un laboratoire d'innovation et de pratique pour l'ensemble du territoire

Traité de manière transversale : voir fiches action "Porter l'éco exemplarité du projet de la base 217 en matière de biodiversité", "Mise en œuvre de projets structurants de transport en commun", "Soutenir l'innovation agricole et alimentaire et renforcer les partenariats avec la recherche et les universités", "Créer des unités de transformation agroalimentaire", "Créer ou accompagner 100 fermes", "Accompagner la structuration d'un écosystème autour de l'hydrogène et de la filière logistique", "Accompagner la structuration d'une recyclerie des Déchets d'Activités Economiques "

- 3) **Décliner un projet d'ORT** vertueux, œuvrant pour des villes bas-carbone plus durables, plus résilientes, et se fixer des objectifs ambitieux en matière de transition écologique et énergétique et de cohésion des territoires
- Réalisation du plan guide pour transformer la route de Corbeil en boulevard urbain
- Poursuite de l'accompagnement auprès des communes dans la structuration de leur stratégie de revitalisation de territoire

-
- 4) ZAE : Lancement et conduite d'un diagnostic pour la requalification des ZAE :

-
- Élaboration d'une fiche d'identité par zone
- (Localisation, surface, modalités de gestion, statut juridique de la zone -ZAC, lotissement, zone de fait - règles d'urbanisme applicables, Etat parcellaire et relevé des propriétés...)

-
- **Inventaire et état des infrastructures** (voirie, réseaux...). Identification des reconversions ou remembrements éventuels

-
- Diagnostic économique de la zone
- (Cartographie, typologie des entreprises implantées, activités, siège ou établissement, emploi, nature de l'occupation -propriétaire, locataire, produits et programmes immobiliers, prix du foncier, valeur des biens vendus ou loués, disponibilités immobilières et foncières, nature du commercialisateur - direct, collectivités, agences, SEM)
-
- Analyse qualitative des ZAE : identifier les facteurs d'attractivité ou au contraire de déqualification des zones.
- (Architecture et organisation générale de la zone, intégration dans son environnement urbain notamment des entrées de zone, ancienneté et style du bâti, accessibilité et logistique, desserte, qualité de la gestion de la zone, entretien et propreté, qualité de traitement des espaces privés, état des bâtiments, existence de friches ...)

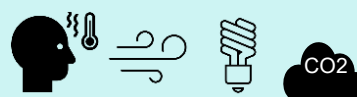
-
- Définition de la zone d'activités future. Préconisations de requalification
- (Notamment : amélioration de l'existant, densification d'activités, services aux entreprises, stratégie de commercialisation, plan énergie durable, plan numérique, propreté, plan paysager, plan architectural...)
-
-
-

LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION Démarche transversale	
PILOTAGE Cœur d'Essonne Agglomération et SPL AIR217, aménageurs	PARTENAIRES Communes, aménageurs, constructeurs, promoteurs, bailleurs Etat, Conseil régional Ile de France, Epfif, Banque des territoires, chambres consulaires
BUDGET ET FINANCEMENTS Intégré dans les projets d'aménagement	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE Suivi des démarches HQE jusqu'à la livraison des projets	
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none">- Réalisation du plan guide de la route de Corbeil et présence de prescriptions/recommandations relevant des enjeux de la transition écologique- Réalisation du diagnostic des ZAE et présence de prescriptions / recommandations relevant des enjeux de transition écologique	

VII.42

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les documents d'urbanisme locaux



OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Rendre opposable les objectifs de transition écologique
- Accompagner les communes dans la traduction règlementaire des enjeux
- Limiter l'étalement urbain
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver les continuités écologiques
- Protéger les paysages
- Développer la nature en ville
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Lutter contre les risques naturels
- Réduire les déplacements et créer les conditions favorables au développement de la ville des proximités
-

CONTEXTE

Cœur d'Essonne Agglomération, depuis sa création en 2016, s'est engagée dans des actions fortes traduites au sein de documents structurants.

Le projet de territoire adopté le 15 janvier 2019 a tout d'abord définit la feuille de route politique de CDEA pour les 10 prochaines années avec 6 grands axes forts, repris au SCoT :

- Affirmer un équilibre entre ville et campagne
- Se mobiliser pour l'amélioration des déplacements
- Relever les défis des grandes transitions
- Développer les solidarités de proximité
- Promouvoir des projets innovants et fédérateurs
- Agir au sein de la région Île-de-France

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 12 décembre 2019, 1^{er} SCoT du territoire départemental, a ensuite traduit le projet de territoire dans un document opposable, en définissant des objectifs ambitieux spatialisés et chiffrés de lutte contre l'étalement urbain, de protections de terres agricoles, de densification, de développement de projets d'envergure créateurs d'emplois.

Depuis, Cœur d'Essonne décline ses objectifs en accompagnant les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux, en mettant en œuvre des actions opérationnelles notamment liées à l'Opération de Revitalisation de Territoire en date du 18 décembre 2019 ainsi que des études thématiques (guide Trame verte et bleue), en développant les moyens de suivre et d'évaluer ses politiques publiques d'urbanisme avec la mise en place d'un observatoire lequel a en particulier pour objectif de suivre la consommation foncière du territoire, et enfin en renforçant le réseau avec les communes et

les partenaires afin notamment de développer l'expertise et la connaissance dans les différentes thématiques du SCoT.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le SCoT en accompagnant les communes dans la traduction réglementaire des enjeux liés à la transition écologique : élaboration d'un guide de traduction de la trame verte et bleue du SCoT dans les PLU, élaboration d'un « porter à connaissance » dès la prescription de révision d'un PLU.
- Suivre la consommation foncière et son efficacité par la mise en œuvre d'un observatoire urbain et d'ateliers de repérage du foncier mutable à densifier ou d'espace favorable à la renaturation.
- Animation d'un réseau avec les communes et partenaires (SYORP, SIARJA, Département) dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme (conférence, formation) et l'anticipation des objectifs du ZAN de la Loi Climat et Résilience.
- Mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation des Territoires multisite du territoire qui vise à requalifier les centres-villes concernés pour créer un cadre de vie attractif en facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain (espaces publics, mobilités, nature en ville).

ACTION(S) OU MESURES OPERATIONNELLES (AVEC UN DESCRIPTIF SUCCINCT)

1. Poursuivre l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leur PLU

Les communes doivent traduire le SCoT dans leur PLU. A ce titre, CDEA accompagne les communes afin de traduire les objectifs et orientations du SCoT de manière ambitieuse. Cet accompagnement repose sur l'élaboration de guide thématique (TVB), sur la rédaction d'un « porter à connaissance » des objectifs du SCoT, notamment sur les objectifs de limitation de la consommation foncière, avec un état des lieux de la consommation passée.

2. Mettre en œuvre l'observatoire urbain et favoriser le repérage foncier pour le développement des objectifs de densification et de renaturation

L'observatoire urbain, avec un poste dédié, a pour objectif premier de suivre la consommation foncière du territoire, et d'en évaluer son efficacité (densité habitat, densité emploi). Il a également pour objectif de repérer d'une part le foncier mutable dans l'enveloppe urbaine pour répondre aux objectifs de densification et de création de logements, et d'autre part le foncier propice à la renaturation et au développement de la nature en ville.

3. Renforcer le réseau et les actions d'animation pour développer l'expertise des communes et agents en charge de la planification d'urbanisme

Dans le cadre du renforcement des exigences législatives, notamment à travers la loi Climat et Résilience, et de la nécessaire évolution des documents d'urbanisme vers plus de développement durable et plus d'opérationnalité, il est nécessaire de développer la connaissance, l'expertise et le partenariat sur les sujets d'urbanisme : trame verte et bleue, ZAN, OAP, fiscalité d'urbanisme, biodiversité, etc. A ce titre Cœur d'Essonne s'appuie sur un réseau solide et l'animation d'ateliers, de réunions collectives, de conférence et de formations.

4. Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention ORT signé en 2019

Afin de développer la ville des proximités, réduire les déplacements, améliorer le cadre de vie avec des espaces de nature et des espaces publics de qualité, protéger le commerce de proximité, développer l'emploi de proximité, Cœur d'Essonne s'est engagée dans une ORT multisite ciblé autour des pôles structurants et des pôles gares identifiés au SCoT, en vue de redynamiser ses centres-villes. Cette convention

<p>signée le 18 décembre 2019 prévoit un certain nombre d'action, notamment la mise en œuvre d'une étude urbaine en vue de la requalification de la Route de Corbeil en boulevard urbain. L'ORT du territoire s'appuie aussi sur une foncière commerciale qui permettra de lutter contre la vacance commerciale dans les sites de l'ORT.</p>	
<p>LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLOMERATION</p> <p>Programme Local de l'Habitat Plan Local de Mobilité PCAET DAACL et Urbanisme commercial ZAC Schéma directeur de l'assainissement</p>	
<p>PILOTAGE</p> <p>Cœur d'Essonne Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes, Etat, Département, Région, IPR, CEREMA, EPFIF, Banque des Territoires, SYORP, SIARJA, SAFER</p>
<p>BUDGET ET FINANCEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude urbaine ORT : 117 220, 50 € TTC, réduction de 5% avec adhésion au CEREMA	
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la mise en œuvre du SCoT : avant février 2027- Pour la mise en œuvre de l'observatoire : début d'année 2024- Pour la mise en œuvre de l'ORT : démarrage de l'étude urbaine sur le secteur de la Route de Corbeil en décembre 2023	
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">- Surface annuelle artificialisée : consommation des enveloppes foncières du SCoT et densité des opérations- Nombre de PLU mis en compatibilité au regard du SCoT et de l'opération ORT- Nombre de réunions, formations, conférences avec les communes	